

Conflits et arguments tranchants n'effraient pas Mireille Coderre



Le Soleil, André Pichette

L'avocate Mireille Coderre, spécialiste en droit de la famille, est bien décidée à contester sa radiation provisoire du Barreau. Toute cette affaire lui cause un préjudice "incommensurable". "Les dommages sont beaucoup plus que financiers, c'est une meurtrissure saignante", avoue la jeune femme.

Aucune des plaintes portées n'est de nature frauduleuse

♦ André Lévesque, syndic du Barreau à Québec, a porté quatre plaintes contre l'avocate Mireille Coderre, entre mars 1983 et novembre 1984. Ces plaintes comprennent 63 chefs d'accusation en tout. Aucune n'est de nature frauduleuse.

"Nous n'avons jamais prétendu que Mme Coderre ait pris de l'argent de ses clients. Elle n'a jamais eu aucun reproche à ce sujet" admet le syndic Lévesque.

Le bureau du syndic du Barreau de Québec est chargé d'examiner la conduite des avocats. Ce bureau reçoit les demandes d'information et d'enquête sur les avocats, en provenance du public, et d'autres avocats. Après avoir fait enquête, le syndic porte plainte, s'il y a lieu.

Ce qu'on reproche à Mireille Coderre est relié à sa façon de pratiquer le droit. Elle a "usé de procédés déloyaux, en faisant, à la suite d'une requête pour rejet d'un premier plaidoyer, signifier directement et futillement au demandeur et non à son avocat, un deuxième plaidoyer" lit-on dans la première plainte.

Au quatrième des 18 chefs d'accusation de cette première plainte, on lit que Mme Coderre "a manqué de modération et de dignité en écrivant à sa cliente: "dès la réception de votre paiement... nous irons à fond de train dans cette affaire pour qu'il (le mari) mange sa claque".

Elle a "contribué à envenimer le conflit relatif à la garde des enfants entre R.H. et P.L." lit-on dans la deuxième plainte qui comprend 38 chefs d'accusation.

Dans cette même plainte, on l'accuse d'avoir, dans huit dossiers de divorce, "agi avec agressivité à l'endroit de la partie adverse et contribué à envenimer les conflits matrimoniaux".

Dans la troisième plainte, on accuse Mme Coderre de ne s'être pas présentée en cour... des petites créances, là où les avocats sont interdits!

Finalement, dans la quatrième plainte, on reproche à Mme Coderre d'avoir continué de s'occuper de ses clients pendant que dure encore sa radiation provisoire.

Ce ne sont pas là le genre de reproche que l'on fait habituellement aux avocats, admet-on au bureau du syndic. L'an dernier par exemple, parmi les 95 dos-

siers d'avocats fautifs, 33 concernent des faux et usage de faux, trois touchent à la fraude, trois autres à la publicité illégale. Et parmi les 49 "plaintes mineures" qui restent, on retrouve des cas de "refus de répondre au syndic, de déloyauté envers un confrère, ou de négligence à rendre compte au client" lit-on dans le rapport annuel du Barreau.

Les reproches les plus graves faits aux avocats sont donc généralement reliés à des pratiques frauduleuses et à l'appropriation de l'argent des clients.

Deux anciennes clientes au secours de l'avocate

♦ Outrées de l'injustice que subit l'avocate qui les a si bien défendues, deux femmes ont décidé de se porter au secours de Mireille Coderre.

Elizabeth Vincent et Diane Giguère ont été satisfaites des services juridiques de Mme Coderre. "Ce qui lui arrive nous choque vivement. Nous voulons amasser des fonds pour qu'elle puisse se défendre. Nous tenons à ce qu'elle revienne sur le plancher des avocats" dit Mme Vincent.

Les deux femmes comptent sur la générosité d'un public imbu de justice pour envoyer de l'argent au 5 Nicolas-Vincent, Village Huron, Loretteville, GOA 4V0. L'argent reçu sera déposé dans un trust, puis remis à Mme Coderre.

"Cette femme est sans le sou. On vient de saisir sa voiture, la banque vient de lui retirer sa marge de crédit", proteste Elizabeth Vincent.

Les avocats n'osent pas

L'appui d'anciennes clientes touche profondément Mireille Coderre. "Voyez, toutes

♦ En 1977, étudiante en droit, Mireille Coderre travaille chez Me Réjean Tessier. Elle se rend compte qu'il vole ses clients. Elle le dénonce au Barreau. Plus tard, lorsqu'elle va prendre ses affaires avant de quitter définitivement le bureau, l'avocat-patron l'agresse. Elle l'accuse de voies de fait. Il est condamné en 1979. Réjean Tessier sera finalement radié du Barreau pour cause de fraude et recel.



par Louise LEMIEUX

"J'ai osé dénoncer Réjean Tessier alors que j'étais étudiante. Ça ne se fait pas. J'ai défendu une règle non écrite des avocats. Mais je continue de croire que le code de déontologie m'y obligeait" dit Mme Coderre.

Étudiante en droit, Mme Coderre se présente en cour, défend des clients. Cette pratique est interdite par la loi du Barreau. Le syndic André Lévesque, chargé d'enquêter sur la conduite des avocats lui fait moult reproches, finit par porter plainte contre elle... et perd sa cause en cour!

Lévesque était tellement enragé qu'il m'a juré qu'il aurait ma tête un jour, que je ne pratiquerais pas longtemps, raconte Mme Coderre. Ces deux incidents, selon elle, sont

la source des problèmes qu'elle vit aujourd'hui.

"A l'époque, je ne la connaissais ni d'Eve ni d'Adam. Je ne lui en voulais pas plus à elle qu'à d'autres" réplique le syndic André Lévesque. Il jure par tous les dieux qu'il n'a jamais menacé Mme Coderre de quoi que ce soit. Et s'il a perdu sa cause contre elle c'est grâce à un vice de procédure. "C'est la chance qu'elle a eue. Mais les faits étaient là quand même" dit M. Lévesque qui admet que "oui, probablement d'autres étudiants en droit pratiquent sans permis" sans qu'aucune accusation ne soit portée contre eux "parce que le Barreau n'est pas au courant".

Mireille Coderre est admise au Barreau en 1980. Elle s'intéresse particulièrement au droit de la famille. Elle est la seule femme à être propriétaire d'une étude d'avocats à Québec. "Je plaçais cinq jours par semaine, j'avais la plus grosse clientèle et je gagnais mes causes" tranche Mireille Coderre.

"Dans des causes de divorce, je m'occupe plus en profondeur de l'avenir des enfants. Lorsqu'ils sont assez vieux, je m'intéresse à leur version des faits. Je consulte des experts en psychologie. Ce n'est pas dans les habitudes des avocats qui font du matrimonial."

Trois ans après son admission au Barreau, Mireille Coderre reçoit les premières plaintes contre elle. On l'accuse d'utiliser des procédés déloyaux. Mireille Coderre aurait par exemple présenté une requête en

augmentation de pension alimentaire sans avertir la partie adverse au préalable. On l'accuse aussi d'avoir "manqué de modération et de dignité en déclarant à sa cliente et à sa sœur que Me X est un T.C. (trou de cul) comme bien d'autres dans sa profession".

Le comité de discipline du Barreau se réunit, n'arrive pas après deux jours d'audition, à trancher le cas Mireille Coderre. On décide donc, mesure exceptionnelle, de la radier provisoirement du Barreau, en attendant la décision finale.

Mireille Coderre réagit avec fougue. Accepter une radiation provisoire sans protester? Jamais. Elle en appelle de cette décision du comité de discipline devant le tribunal des professions.

"...la répétition d'actes répréhensibles justifiait largement le comité de discipline d'imposer à Me Coderre une radiation provisoire" décrète ce tribunal le 7 février 1985.

Mireille Coderre et son avocat, l'ex-bâtonnier Viateur Bergeron, décident de porter l'affaire en cour supérieure: la cause sera entendue le 6 mai.

Convaincue d'être victime d'une injustice "incommensurable", Mireille Coderre songe sérieusement à tenter des poursuites en dommages et intérêts contre le Barreau et le syndic André Lévesque. Deux millions de dollars, ce ne serait pas trop pour compenser tout le tort causé depuis un an, estime l'avocate.

Contester une sanction du Barreau: le combat de David contre Goliath

♦ Pour un avocat, contester une sanction du comité de discipline du Barreau coûte cher. En temps, en énergie, en argent, en réputation. C'est comme David qui décide de s'en prendre à Goliath.

Mireille Coderre, une avocate de Québec, spécialiste en droit de la famille, a décidé, contre toute logique, de contester devant les tribunaux sa radiation provisoire du Barreau. Cette radiation remonte au 9 avril 1984; elle est toujours en vigueur.

La radiation provisoire est une mesure exceptionnelle, rarement utilisée. "C'est comme donner la mort à un avocat. Sa réputation est ruinée à jamais, même s'il peut pratiquer de nouveau", soutient un avocat de Québec qui préfère garder l'anonymat.

"La radiation provisoire, c'est comme refuser un cautionnement à un détenu parce qu'il est dangereux; c'est comme garder le professionnel en prison en attendant son procès", admet le directeur des communications du Barreau, M. Léon Bédard.

Syndic et comité de discipline

Après une enquête effectuée à la suite de plaintes du public, de clients ou de collègues, le syndic du Barreau porte des accusations contre un membre. L'avocat subit son procès devant le comité de

discipline du Barreau, formé de trois avocats. A cause de la complexité d'un cas, le comité peut radier provisoirement l'avocat accusé en attendant sa décision finale. Mais seulement si cet avocat représente un danger pour la société.

Avant Mme Coderre, seuls des avocats accusés de fraude ou d'appropriation de fonds ont été radiés provisoirement.

D'après M. Léon Bédard, même si la radiation provisoire existe depuis toujours dans la loi du Barreau, le premier cas remonte à 1982-1983. L'année suivante, en 1983-1984, trois avocats ont subi le même sort. Un seul cas, en 1984-1985, celui de Mireille Coderre, encore en suspens.

En 1983-1984, les trois cas de radiations provisoires se sont soldés par des radiations permanentes. Dans les trois cas, il était question d'appropriation de fonds.

"Le cas Coderre est un cas exceptionnel", admet le syndic André Lévesque. "C'est la première fois qu'un avocat est radié pour des motifs autres que l'argent."

Quel danger représente donc Mme Coderre pour la société?

Le directeur des communications du Barreau ne peut répondre. Même si l'avis de radiation provisoire est rendu public, les raisons, elles, ne le sont pas. "On ne peut rien révéler à cause du secret professionnel auquel ont droit les

nombreux clients impliqués dans cette cause", répond M. Bédard. "Si Mme Coderre décide d'en parler, c'est son affaire. Nous, au Barreau on ne peut se défendre, même si on a l'air de sacrés fous."

Suspension temporaire

Si la radiation provisoire (en attendant le verdict du comité de discipline) est une mesure exceptionnelle, l'amende, le remboursement des sommes volées, la suspension permanente et la suspension temporaire font partie de la panoplie des sanctions imposées à un avocat fautif.

Le plus souvent, les avocats radiés du Barreau le sont pour une période déterminée. Par exemple, le criminaliste québécois Jacques Bouchard a été radié pour quatre mois, pour s'être approprié \$9,895 que lui avaient confiés des clients. L'avocate Claire Lortie, accusée d'avoir caché le corps de son concubin dans un congélateur, a elle aussi été radiée du Barreau durant quatre mois, pour "vol, faux, usage de faux, outrage à un cadavre et entrave à la justice".

Léon Bédard l'admet, les sentences du comité de discipline sont disparates. Mais nous n'y pouvons rien, fait-il. Chaque comité de discipline est formé d'avocats différents et chaque comité de discipline est indépendant du Barreau.



Le Soleil, Yvon Monerion

Anciennes clientes de Mireille Coderre, Elizabeth Vincent (à gauche) et Diane Giguère sont convaincues que leur avocate subit une grande injustice. Elles veulent créer la fondation Mireille Coderre pour que l'avocate puisse se défendre jusqu'au bout. "On dit qu'une femme agressive prépare son chemin pour l'asile. Un homme, lui, prépare son avenir", protestent les deux femmes.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
JACQUES-G. FRANCOEUR
Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
ALAIN GUILBERT

Président et directeur général:
PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information:
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition:
JACQUES DUMAIS

L'Amérique, le Nicaragua et nous

Les leçons de l'histoire ne servent à rien quand des dogmes idéologiques sous-tendent une politique: plus de 20 ans après le blocus économique de Cuba, qui a eu pour conséquence principale d'enlever au peuple de ce pays toute chance de quitter le giron soviétique, les Etats-Unis proclament un embargo contre le Nicaragua.

Cette escalade de la lutte contre toute odeur de socialisme ou de nationalisme n'emporte certes pas l'appui unanime de l'opinion américaine. Même la très conservatrice revue "Business Week" prévoyait, au début de mars, que la politique du président Reagan ne servirait qu'à pousser un peu plus le Nicaragua sur la voie de la dictature et de la militarisation.

L'hebdomadaire rappelait à juste titre que malgré tous les hauts cris, l'Assemblée nationale de Managua accueillait plus de députés d'opposition que le Congrès du Mexique, un pays pourtant coté comme démocratique, à Washington.

Le Canada, heureusement, a tenu à se dissocier de ce coup d'éclat reaganien, un geste qui vise en bonne partie à corriger l'échec subi par le président devant les congressistes sur son projet d'appui aux contre-révolutionnaires armés et financés par la CIA.

Le respect de l'embargo par le Canada heurterait fort peu notre économie, en réalité. Nous exportons pour une valeur d'environ \$22 millions vers ce pays d'Amérique centrale, tandis que nos importations se comptent sur les doigts d'une même main. Mais le symbole de l'embargo en soi dénote un refus fondamental des Etats-Unis de se débarrasser d'une vision impériale du continent américain.

Longtemps féal de Washington par l'entremise de la famille Somoza et de grands propriétaires terriens, souvent réfugiés à Miami, par les temps qui courent, le Nicaragua sert de signal d'alerte à tous ceux qui nient le besoin de conserver une certaine distance vis-à-vis des Etats-Unis.

La position politique canadienne, dans ce conflit, se veut claire: notre pays appuie sans réserve le processus de négociation engagé par le groupe de Contadora, et se montre volontaire à toute implication accrue. Evidemment, notre présence au sein de l'Organisation des Etats américains donnerait une crédibilité supérieure à notre participation à l'effort de paix animé par le Venezuela, la Colombie, le Mexique et le Panama.

Le rapprochement canado-américain ressenti depuis l'élection de Brian Mulroney soulève maintes interrogations sur le réel pouvoir du Canada sur son propre continent. Toute apparence d'opposition sur des domaines que les Américains considèrent comme relevant de leur sécurité nationale soulèvera le mécontentement de Washington: une superpuissance aime se donner des amis sûrs, mais déteste les perdre ou même sentir la moindre divergence.

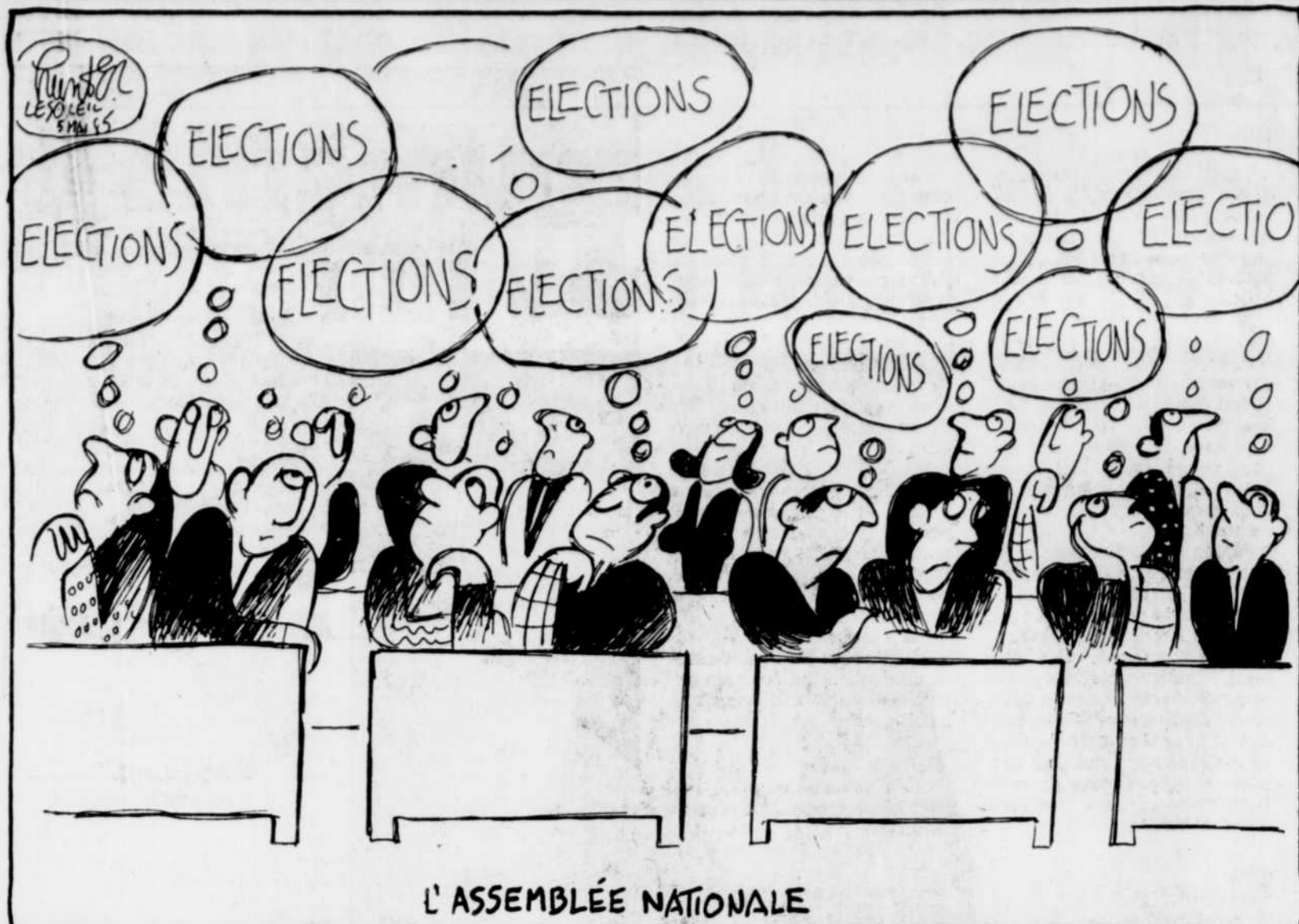
La ministre d'Etat aux Relations extérieures, Mme Monique Vézina, aura besoin de beaucoup d'appuis d'un océan à l'autre pour protéger une politique internationale saine dans un contexte de soumission économique grandissante telle que prônée par M. Mulroney.

On trouvera sans doute, chez nous, des partisans d'un appui inconditionnel à la politique de M. Reagan. Il faut toutefois réaliser que les crises sociales de l'Amérique latine découlent avant tout des criantes inégalités économiques, et non des interventions d'agents moscovites réels ou mythiques.

Dans ce contexte, le Canada doit conserver intacts ses réseaux de communication avec le Nicaragua et participer aussi activement que possible à la normalisation politique du sous-continent, au sens strict, s'entend, et non à la polonaise.

Le premier ministre pourra très bientôt vérifier la validité de ses assertions voulant que des relations plus qu'amicales avec les Etats-Unis donnent de meilleurs résultats que les manifestations indépendantistes de son prédécesseur Pierre Trudeau. Que le doute soit permis.

par
Raymond
GIROUX



UNE DÉCISION DU CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC

Du discrédit et des préjugés

Le Conseil de presse a terminé l'étude de la plainte des membres du CLSC La Saline de Chandler qui dénonçaient un billet paru le 28 octobre 1984 dans LE SOLEIL et titré "Enfin une vraie job!" dans lequel M. Raymond Giroux, éditeur, raillait une offre d'emploi du CLSC pour recruter un agent de relations humaines spécialisé dans les problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme.

Dans ce billet, M. Giroux parodiait l'annonce du CLSC en invitant les "amateurs d'alcool et de drogues" à offrir leurs services au CLSC, organisme qui ne serait, toujours selon M. Giroux, qu'une de ces "maisons où des fonctionnaires malades rendent des gens normaux semblables à eux."

Ce faisant, M. Giroux s'en prenait "à l'intégrité des praticiens des CLSC" et manquait de respect envers les personnes prises avec des problèmes "aussi graves que l'alcoolisme et certaines toxicomanies".

En commentant les exigences requises pour l'emploi, M. Giroux se permettait de décerner allégrement le titre de "cancres oisifs et désœuvrés" aux détenteurs de diplômes universitaires en sciences humaines. De plus, ignorant le style télégraphique habituel, et nécessaire, dans ce genre d'affichage, l'éditorialiste était irrévérencieux en affirmant

que quiconque ayant "sniffé en groupe ou calé un cognac dans un salon un soir de solitude désespérée" pouvait satisfaire une des exigences requises, à savoir une expérience pertinente en alcoolisme et toxicomanie.

M. Giroux se serait également permis un "trip personnel" en traitant de l'exigence "créativité" et aurait ensuite déblaté "sans vergogne" sur le sens précis d'une "exigence aussi élémentaire que posséder une automobile" en avertissant les policiers qu'il y aurait bientôt un fou au volant sur les routes de Chandler.

Les membres du CLSC La Saline avaient protesté auprès du journal. Ils transmettaient au Conseil copie d'une lettre du président-directeur général du SOLEIL, M. Paul-A. Audet, dans laquelle celui-ci soutenait que le billet de M. Giroux se voulait humoristique mais que le résultat était "fort discutable". M. Audet affirmait cependant qu'il n'avait pas été dans l'intention du journaliste de porter atteinte à la réputation de quiconque et assurait le CLSC La Saline que le rédacteur en chef serait saisi de l'affaire.

Pour sa part, M. Alain Guilbert, éditeur adjoint et rédacteur en chef au SOLEIL, précisait dans un premier temps que le billet était, en termes journalistiques, l'équivalent de

la caricature. A partir de ce fait, tout devenait, selon M. Guilbert, une question de goût. LE SOLEIL reconnaissait à ses lecteurs la même liberté d'opinion qu'il reconnaissait à ses journalistes et publiait par conséquent, dans la section "Votre page", les lettres des lecteurs sans en censurer le contenu.

LE SOLEIL avait ainsi publié deux lettres de protestations, dont l'une du personnel du CLSC La Saline. M. Guilbert notait que cette lettre utilisait le même ton que celui qui était reproché au billet de M. Giroux: LE SOLEIL l'avait quand même publiée intégralement, malgré l'invitation au suicide qui y était faite et qui constituait une offense criminelle.

M. Guilbert soumettait en conclusion que M. Giroux avait écrit son billet selon les critères journalistiques depuis longtemps reconnus et en exerçant son droit à la liberté d'opinion et d'expression. LE SOLEIL avait également permis "sans hésitation aucune" que ses lecteurs exercent leur droit de réplique dans cette affaire.

M. Giroux disait, pour sa part, faire siens les commentaires de son rédacteur en chef.

Après étude de ce dossier, le Conseil en est arrivé aux conclusions suivantes:

Le billet, comme la caricature, a comme fonction première d'illustrer ou de

présenter, en faisant appel à l'exagération du trait, un personnage, un fait ou un événement de façon satirique ou humoristique. Ce mode particulier d'expression constitue un véhicule d'opinions au même titre que l'éditorial.

Partant, si l'on doit reconnaître que ce genre journalistique laisse à son auteur une grande latitude d'expression, l'on est aussi en droit de s'attendre à ce que l'auteur d'un billet s'acquitte de sa tâche avec la même conscience, le même souci de la qualité et le même respect d'autrui qui sont exigés des autres professionnels de l'information.

Dans le présent cas, le Conseil estime que le billet de M. Giroux pouvait jeter le discrédit sur le personnel du CLSC et que ce texte comportait des préjugés.

D'autre part, le Conseil tient à signaler que la réplique des plaignants, publiée dans le courrier des lecteurs du SOLEIL, utilisait le même ton excessif que celui qui est reproché au journaliste. Le Conseil doit également exprimer sa désapprobation à l'égard des menaces de boycott que les plaignants ont fait au journal.

Le Secrétaire général
par intérim
du Conseil de presse
du Québec,
André Beaudet

Vive l'humour ou la censure?

Il faudrait que le Conseil de presse relise bien ses dossiers avant de condamner le texte visé par la plainte du directeur du CLSC de Chandler. D'une part, il assimile sagement le billet à la caricature. Mais, d'autre part, le caricaturiste se voyait conférer "une latitude qui risque bien sûr de choquer les personnes ou les groupes visés", comme l'écrivait le même conseil dans une décision favorable à notre collègue Raoul Hunter et rendue le 19 avril 1984.

Cette fois, une telle latitude n'existe plus. On reproche à Raymond Giroux de colporter des préjugés. Or tel était exactement le but visé par l'auteur du billet. L'"énaurmité" de ses propos les rendait, selon nous, intelligibles au lecteur moyen. Et, bien que le conseil semble mettre dans le même sac le billet et l'éditorial comme véhicule d'opinions, qu'il se rassure: l'humour noir n'a pas sa place dans un éditorial, un bloc-notes ou sous une autre rubrique sérieuse de cette page.

La difficulté dans ce débat

tient peut-être au fait que Raymond Giroux signait aussi des éditoriaux. Pour éviter de confondre le public, il a donc rompu avec le billet. Cela ne résout pas le problème. Car Régis Tremblay n'est pas éditorialiste mais son "éditorial" du dimanche lui vaut également une plainte actuellement à l'étude par le Conseil de presse.

L'humour qu'il soit rose, bleu ou noir, est-il donc à bannir dans une page a priori sérieuse? La diversité des genres à l'éditorial est-elle condamnable et la caricature une stricte prérogative de l'éditorialiste de l'image? A cet égard, la décision du Conseil de presse a des relents de conformisme inquiétant à l'heure de la libération de l'humour dans l'ensemble des moyens de communication populaires.

Ainsi les duettistes Ding et Dong donnent droit de cité à l'humour débile cependant que la revue "CROC" épouse toutes les formes possibles du délire humoristique. La publicité aussi emboîte le pas. Alors, il semble que le public apprécie qu'on l'étonne et que sautent

les balises traditionnelles. D'autant plus que l'histoire des Québécois témoigne de leur propension viscérale à utiliser l'humour pour rire d'eux-mêmes, comme un mécanisme à la fois de défoulement et de défense face à l'adversaire de la vie quotidienne.

Pendant trop longtemps au Québec, au nom de la décence ou de la bienséance, les médias ont tu ou marginalisé l'humour populaire qui, selon l'expression du sociologue Marcel Rioux, n'était pourtant "ni trop mordant, ni trop noir, ni trop rose..." Dans une étude sur "Le comique et l'humour à la radio québécoise", de 1930 à 1970, l'auteur Pierre Pagé, note avec à propos que l'humour fut généralement refoulé au profit d'une littérature moderne ayant "davantage parlé de malheur et de tristesse, de solitude et d'aliénation..." Voilà pourquoi, la réhabilitation de l'humour constitue un gage de santé mentale à la fois pour les scribes qui s'y adonnent et pour le public qui le goûte ou qui le subit.

Par définition, l'humour est toujours "discutable". Il fait

rire ou il choque mais il laisse rarement indifférent. Que le CLSC de Chandler ait pris au sérieux un Giroux qui divaguait à dessein est une chose. Mais que le Conseil de presse soit tombé dans le même panneau, cela dépasse l'entendement. Car dans ses jugements sommaires antérieurs, ce gardien de l'éthique journalistique nous avait habitués à plus de clairvoyance et de cohérence.

Il y a plus. Le Conseil reproche parallèlement aux plaignants le ton de leur lettre publiée dans la page des lecteurs du SOLEIL. Nous invitons-t-il indirectement à censurer toute correspondance "hors normes" alors que cette lettre, à notre avis, atteignait un niveau supérieur d'humour noir? A bas l'humour et vive la censure?

Jacques DUMAIS
directeur de l'éditorial

P.S. Pour le bénéfice du Conseil de presse et du public, rappelons que l'éditorial ne relève pas du PDG du SOLEIL mais bien de l'éditeur adjoint et rédacteur en chef...

REVUE DE PRESSE

Le cas Eaton

Les évêques catholiques ont volontairement opté d'affronter la tempête en prenant directement position pour les travailleurs dans le conflit qui les oppose à la firme T. Eaton, en Ontario.

Il pourrait être difficile, pour l'épiscopat, de n'intervenir que chez Eaton. Par ailleurs, si les évêques prennent position dans d'autres conflits ouvriers, ils pourraient devoir constater que leurs intentions sont in comprises et que leur mission évangélique est ainsi discréditée sur les lieux de travail.

Jusqu'à maintenant, ils ne se sont engagés qu'envers

les employés d'Eaton dans l'intention ferme de participer à une lutte ouvrière précise. Les relations de travail, à ce niveau, sont souvent difficiles et constituent un univers dans lequel les réputations sont souvent battues en brèche et les questions d'éthique remises en question. Non seulement l'épiscopat doit-il assumer maintenant ses prises de position, il doit aussi en admettre les risques. Advenant que l'enseignement moral des évêques soit minimisé par une aide adressée aux seuls employés d'Eaton, leur autorité sociale pourrait en souffrir. (1er mai)

The Vancouver Province

VOTRE PAGE

DES TÉMOIGNAGES

Pas le temps

Depuis 25 ans que je fais mon travail, mon ardeur n'a pas diminué; j'aime toujours ce que je fais. Mais je dois m'excuser de ne plus être aussi disponible qu'autrefois auprès des bénéficiaires.

Je vous demande pardon, chers malades, de ne plus vous écouter que d'une oreille, celui qui vous succède, comme vous, attend depuis deux heures. Pardon de ne plus vous regarder dans les yeux; j'ai trop peur que vous ne me fassiez des confidences et je n'ai pas le temps de vous écouter même si vous le mériteriez bien.

Pardon de ne plus sourire, je suis préoccupée; j'ai peur de me tromper, j'ai tant de choses à faire en même temps.

Pardon, cher "Senior" de fonctionner trop vite pour votre rythme. L'imparadonnable horloge me bouscule. Pardon de vous faire perdre des heures de salaire, pardon de vous faire attendre deux heures et souvent plus pour une prise de sang. Pardon de vous faire boucaner dans une salle d'attente bondée.

J'ai de la peine de vous voir debout pendant des heures parce que la salle d'attente est comble. J'ai mal, chers diabétiques, de savoir que l'heure de votre insuline est passée et que vous vous en ressentirez dans la journée.

Je suis navrée, petite maman, mais sûrement moins que vous, de penser que l'autobus scolaire déposera vos enfants devant une porte barrée pendant que vous attendez.

Je déplore, chers malades, qu'en plus de votre maladie, le malaise et le stress s'installent pendant que vous attendez. Le temps inexorable nous harcèle. Pardon de ne plus respecter vos besoins, de ne plus considérer vos appréhensions.

Pas le temps. Pardon pour tout ça et encore... Je vous aime pourtant autant qu'il y a 25 ans, mais ça ne paraît plus.

Lilliane L. Audet
Centre de prélèvement
Hôpital St-François-d'Assise
Québec

Réseau d'amitié

Lorsque Claude Audibert décide de fonder avec quelques proches collaborateurs l'Association des bénévoles du loisir et des sports du Québec (ABLSQ) son but principal était de promouvoir et de développer les intérêts de ses membres qui sont tous impliqués de près ou de loin à la noble cause du bénévolat.

Sa mission particulière était la promotion de la santé et de la sécurité dans le domaine des loisirs et des sports afin de souligner davantage les efforts accomplis par les bénévoles.

Les objectifs visaient à: informer les bénévoles sur le déroulement du fonctionnement du bénévolat existant; rendre plus dynamique la prévention de la santé et de la sécurité dans la pratique du loisir et des sports; former les bénévoles par l'intermédiaire des organismes affiliés; promouvoir le bénévolat au sein de notre communauté; valoriser les bénévoles par l'entremise d'une solidarité accrue en démontrant leur efficacité dans notre société; fournir aux bénévoles l'encadrement nécessaire pour l'évolution du bénévolat; faire connaître à la population l'immense besoin accompli par le bénévolat au niveau du loisir et des sports; montrer le vrai visage des bénévoles au travail et, finalement, offrir

un peu plus qu'un merci aux bénévoles.

Sans aucun doute, le seul effet positif de la crise économique que l'on vit depuis 1981, c'est l'augmentation heureuse et considérable de l'action bénévole. Car pour plusieurs personnes, sans emploi, le bénévolat offre le seul moyen de se sentir utiles et valorisés dans notre société moderne de production et de surconsommation. Bien sûr, le bénévolat n'apporte pas les richesses, ni monétaires ni matérielles, mais il contribue à l'enrichissement du cœur pour celui ou celle qui donne de son temps et celui ou celle qui en reçoit.

Espérons que lorsque vous entendrez parler de ce regroupement en expansion vous n'hésitez pas à devenir membre d'une telle association à but non lucratif évidemment. Joindre l'ABLSQ c'est contribuer à développer ce grand réseau d'amitié et de partage sur les problèmes rencontrés, mais aussi échanger sur les succès obtenus au sein du bénévolat touchant les domaines de la santé et la sécurité dans les sports et loisirs grâce à l'heureuse initiative de personnes voulant faire avancer les objectifs visés par l'association.

Réjean Plamondon
Donnacona



Le Soleil, Jean Vallières

Paix des hommes, un grand rêve...

Nous avions une gentille chatte gris et blanc qui était notre compagne depuis 3 ans.

C'était toujours avec émerveillement que nous la regardions se tapir à l'affût dans les hautes herbes; ou encore se poulcher le museau avec gourmandise dans l'attente de ses mets préférés. Tel un chien de garde, elle s'installait sur la table du salon, tout à côté de la fenêtre, et nous avertissait à chaque fois qu'une personne passait devant la maison.

Le 25 mars, elle est sortie dehors pour ne rentrer que quelques instants après, au seuil de l'agonie. Elle est décédée le 29 mars, après une attente longue et cruelle.

A celui qui lui a fait éclater la rate d'un coup de botte "Kodiak", je dis ceci:

"Etre sans cœur, as-tu pensé au chagrin que ton acte pouvait causer?"

"Etre irréfléchi, savais-tu que l'éclatement de la rate entraîne une hémorragie interne, difficile à diagnostiquer? Pendant ce temps, l'animal est en proie à des douleurs intolérables."

"Etre ignoble, pourquoi t'en prendre à beaucoup plus petit que toi?"

"Etre ignorant, savais-tu que commettre un acte de barbarie envers un animal est passible de la cour criminelle?"

"Enfin, être "flyé" et "capoté", aimerais-tu que l'on te fasse subir sans raison le même traitement?"

Comment veux-tu qu'il y ait de la paix entre les hommes si des niais comme toi agissent ainsi? Si j'écris cette lettre après un mois, c'est que maintenant notre chagrin s'est atténué quelque peu.

Louise Bonard
Sainte-Foy

Vieillir sans crever

Croquée sur le vif, cette photo d'un vieillard se nourrissant à même les poubelles de la terrasse Dufferin et reproduite dans LE SOLEIL du dimanche 28 avril. Cette photo étonne et choque et pour cause.

Au Québec, toute personne seule de 65 ans et plus reçoit la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti: la somme de \$605,20 mensuellement. S'il s'agit d'un couple, ils reçoivent \$490,59 chacun (taux d'avril).

Ce montant n'est certes pas extravagant mais la grande majorité des personnes âgées peuvent, avec ce montant, vivre décemment. C'est tellement vrai qu'il n'est pas rare de voir des personnes âgées se départir de leurs économies en faveur de leurs enfants, pour pouvoir ensuite obtenir le maximum du supplément de revenu garanti. Par contre, certaines personnes ne peuvent s'assumer pour diverses raisons et nous n'y pouvons rien s'ils sont en santé et sains d'esprit.

Que faut-il penser maintenant des jeunes assistés sociaux à qui le gouvernement octroie un maigre \$154 par mois? De même un couple ayant deux enfants reçoit

\$791 par mois; on est bien loin des taux de la pension de vieillesse.

La presse parlée et écrite a beaucoup traité de ce problème depuis la crise. Le gouvernement a mis sur pied divers programmes pour venir en aide aux jeunes, mais toujours sur une base temporaire. A l'approche des élections, peut-être trouvera-t-on une formule magique qui leur enseignera comment vivre, se loger, et manger avec ce montant.

Comme les aînés, tous les jeunes ne sont pas égaux potentiellement, compte tenu de leurs talents, aptitudes, intelligence, degré de scolarité, milieu social. Le marché du travail étant ce qu'il est présentement, que leur réserve l'avenir? Peut-être rêvent-ils secrètement à leur pension de vieillesse? Cela me donne des frissons...

Ceci dit, les personnes âgées ont bien mérité qu'on s'occupe d'elles, mais il faut trouver des solutions pour les jeunes et c'est urgent. Il est inutile de leur répéter de créer leur propre emploi, c'est de la foutaise et selon les statistiques, très peu restent sur le bien-être par choix.

Colette Lemay
Sainte-Foy

Le YWCA, ma maison

J'habite au YWCA depuis environ un an. Il y a peut-être des personnes qui ne connaissent pas l'existence de cet organisme d'accueil et d'hébergement.

Le YWCA peut accueillir à la fois tout près d'une centaine de résidentes. Il s'agit de femmes qui pour des raisons aussi variées que les personnes mêmes, ne peuvent vivre temporairement dans un autre milieu qui leur serait plus approprié.

Le séjour au YWCA est très sécurisant: c'est un lieu où naissent et éclosent l'amitié, la fraternité, l'entraide. Pour ma part, je m'y sens heureuse et je sais qu'il en est de même pour la majorité de mes compagnes. Moi, ce que j'apprécie le plus, c'est de ne pas avoir à faire ni cuisine, ni vaisselle.

J'aime la chambre qui m'a été attribuée. Elle contient tout ce que je possède sur terre, mes petits trésors qui tous ont une signification.

C'est dans ma chambre que je me repose et que je reçois mes amies les plus chères. Il y a d'autres endroits où on peut fraterniser.

Les services offerts par le YWCA sont très variés et diversifiés. Piscine, deux gymnases, cafétéria ouverts au public. Des cours de toutes sortes sont dis-

pensés moyennant un prix raisonnable.

La directrice de la résidence a la responsabilité du bien-être des résidentes. Elle fait un travail formidable. Je dois avouer qu'un jour où j'avais des problèmes exubérants (ne cherchez pas à comprendre), elle m'a dit: "Tu sais Marsia, ici j'ai deux 'jobs', toi et les autres". Enfin!

Tout le personnel, tant au bureau qu'à la cafétéria, est toujours et en tout temps au service des résidentes, disponible, toujours patient, toujours à l'écoute.

Dans les lieux physiques du YWCA se trouvent les locaux de Centre-Femmes qui est un organisme bénévole d'écoute et d'accueil, tant pour la rencontre directe avec la personne qui a besoin de support moral, que par l'écoute téléphonique, cinq jours par semaine.

Je suis sûre d'être loin d'avoir donné une idée complète de ce qu'est vraiment cette résidence que je considère ma maison. Quand je suis à l'extérieur, je me sépare de mes amis en annonçant que je dois retourner "chez moi".

Vraiment, en attendant d'avoir un véritable chez-moi, une maison, ma maison c'est le Y.

Marsia Rapane
Québec

LA RELIGION

Fatiguée de protester, elle s'adresse au Seigneur

Seigneur Jésus, je suis fatiguée de protester et de me débattre dans la vie. Je t'adresse aujourd'hui cette prière:

"Tu nous dis dans Ton Evangile qu'il n'y a que Dieu qui soit bon; je sais que Tu dis vrai. J'ai confiance en Toi parce que Tu es le Fils de Dieu fait homme pour nous et que Tu nous aimes. Je crois en Ton amour, car Tu nous l'as prouvé en donnant Ta vie pour nous."

Dans un de Tes Evangiles, Tu nous fais le reproche de n'avoir jusqu'à présent encore rien demandé, et Tu ajoutes: "Demandez donc et vous recevrez". Dans le moment, j'en éprouve un urgent besoin, et j'en ai beaucoup à Te dire.

Mon mari et moi, même si ça fait 40 ans que nous travaillons très dur aux yeux de la société, c'est comme si nous n'avions

rien fait. Nous avons beaucoup moins d'énergie et nous devons encore chercher du travail, ce qui est très difficile à trouver. (...)

Toi qui nous dis de ne pas juger! Pourquoi Seigneur la société est-elle si dure envers tant de mères qui sont seules avec leurs petits enfants?

Toi qui es douceur, bonté, ten-

dresse et miséricorde, viens en aide à notre société. Je Te confie Seigneur mes 12 enfants et toute la jeunesse de notre monde. Je veux aussi Te dire que j'ai 3 grands enfants qui seraient d'âge à fonder un foyer et qui sont dans l'impossibilité de le faire. Ils n'ont que \$156 par mois, comme bien des jeunes de notre Québec. C'est inhumain.

Aujourd'hui, c'est à Toi que je me plains. La société ne comprend pas que c'est nous les mères au foyer qui sommes la base du produit national brut dans le monde. Par les enfants que nous mettons au monde et que nous

rendons à l'âge adulte. Ensuite par le travail que ceux-ci font dans la société; les taxes et les impôts qu'ils paient à leur province et leur pays.

Si notre société reconnaissait l'importance de notre métier de travailleuse(eur) et d'éducatrice(eur) au foyer, et qu'elle acceptait de nous rémunérer, nous serions plus autonomes. On se permettrait de prendre des vacances comme tout le monde, de voyager. On pourrait investir, et enfin avoir la satisfaction de pouvoir donner de l'argent à nos enfants qui sont dans le besoin.

Si nous les mères nous n'avons plus le courage de faire des enfants parce que la société est ingrate envers nous, où cette société prendra-t-elle ses payeurs de taxes et d'impôt? Je me le demande!

Tu nous dis que tout ce que nous demanderons à Ton Père en Ton nom, nous sera accordé si nous croyons! Je crois Seigneur et je suis sûre que Tu vas éclairer notre société et les autorités du monde entier, pour que justice nous soit faite. (...)

Carmen Giguère-Tremblay
Saint-Eugène

Nos enfants ne savent plus prier

Je viens aujourd'hui faire une prière publique devant les prêtres et les évêques du Québec et devant toute la population dans l'espoir que je serai écouté et compris.

"Seigneur Jésus, dites-moi ce que je dois faire pour convertir les prêtres et les évêques du Québec." Quand vous êtes venu sur notre terre vous avez dit à vos apôtres: "Allez et enseignez"; alors nos prêtres et nos évêques doivent être des enseignants à plein temps; ce doit être leur principale tâche. Le

saint curé d'Ars disait: "Si j'avais à choisir entre mon église et mon école, je ferais mon église et je continuerais à enseigner et à montrer à prier aux enfants dans mon école".

N'est-ce pas là un message important qui s'accorde bien avec ce que disait Jésus à ses apôtres? Allez et enseignez. Nos prêtres et nos évêques ont complètement abandonné l'enseignement dans les écoles.

Nos prêtres et nos évêques n'enseignent plus aux enfants à prier, ils ne prient plus avec les

enfants et un très grand nombre des enfants actuellement ne savent même plus faire leur signe de la Croix, ils ne peuvent pas réciter le "Notre Père", ni le "Je vous salue Marie", ils ne connaissent pas les dix commandements de Dieu.

Je demande donc aux parents de faire un grand effort pour montrer à leurs enfants à prier, de leur enseigner le catéchisme et surtout de beaucoup prier pour les prêtres et les évêques.

Aurèle Granier
Saint-Hyacinthe

Les jeunes délaissent l'Eglise

En cette Année internationale de la jeunesse, il est beaucoup question de la religion des jeunes. Il semble pourtant y avoir un malaise important à ce niveau car ils n'assistent pas aux célébrations liturgiques et ils ne participent pas aux sacrements de l'Eglise.

La réponse à ce problème pourrait résider dans le fait que, la religion des jeunes, lorsqu'elle existe, repose sur une humanisation de plus en plus poussée de l'être humain au lieu de sa divinisation par la présence réel-

le et constante de Dieu à l'intérieur de l'homme, alimentée par les sacrements.

Il est bien normal que les jeunes ne soient pas à l'aise dans l'Eglise, sa liturgie et ses sacrements. Leur sens véritable et profond, ce sens qui rejoint la vérité et le cœur de l'homme, ne semble pas leur avoir été enseigné. Ils ont raison ceux qui disent que les jeunes n'ont pas décroché de l'Eglise car il n'y ont jamais été accrochés.

Ce qui est fort surprenant cependant, c'est de constater que

des évêques, devant l'échec de l'enseignement religieux des vingt dernières années, proposent maintenant ouvertement de modifier l'Eglise et sa vie interne pour réintégrer les jeunes et leur permettre de vivre dans l'Eglise leurs conceptions erronées de la foi, alors qu'ils n'auraient qu'à leur enseigner les vérités de foi et le sens véritable des sacrements.

Philippe Cliche
Saint-Rédempteur

Message du Christ mal compris

Pour beaucoup, le christianisme repose sur la croyance que le Christ est Dieu. Comme dit l'apôtre Paul, "si le Christ n'est pas ressuscité d'entre les morts, notre foi est vaine. Mangeons et buvons, car demain nous mourrons". Pourquoi cette croyance en la divinité ou en la résurrection du Christ est-elle tellement importante? Si le Christ n'était pas ressuscité, s'il n'était pas Dieu, son message s'en trouverait-il invalidé? C'est ce que beaucoup pensent, et pour cette raison, avec la croyance en la résurrection, laissent tomber également toute considération du message du Christ tel que celui-ci l'a énoncé par ses paroles et l'exemple de sa vie.

Le Christ n'a-t-il pas essentiellement proposé aux hommes une manière de vivre, ici-bas, ici maintenant, vie d'amour, qui fait en sorte qu'on se sent enfants de Dieu dès maintenant, qu'on connaît la béatitude, la paix intérieure, le sentiment d'éternité pendant cette vie? Et c'est peut-être faute de pouvoir

mettre en pratique cette façon de vivre qu'on a été obligé de la remettre à plus tard, dans une très hypothétique vie après la mort.

Le Christ ne parlait pas d'une "récompense" venant lors d'un jugement dernier, mais disait plutôt qu'une vie d'amour était à elle-même sa propre récompense, l'unique vertu. Mais il faut croire pour une telle vie d'amour était pour beaucoup trop difficile et qu'on n'acceptait de s'efforcer vers elle qu'à la condition de recevoir une autre récompense pour ses efforts. Toute cette croyance à l'au-delà découle d'une incapacité de créer le nouvel Homme ici-bas, ce que visait pourtant le Christ.

Que le Christ ne soit pas Dieu, qu'il n'ait pas ressuscité, cela n'entame pas, en soi, la pertinence du message de sa vie. Pourquoi a-t-on mis celle-ci derrière sa mort, au point de faire de cette dernière, par la représentation de la croix, le centre de la foi? Pourquoi en est-on venu à penser que la base du

salut était la croyance en la divinité du Christ, alors que pour celui-ci cette base consistait plutôt en un certain état du cœur, fait d'amour? En divinisant et en adorant le message, n'a-t-on pas fait passer le message au second plan?

Le Christ ne nous a pas demandé de croire en lui, ce qui tout compte fait n'est pas tellement exigeant, mais de changer radicalement notre vie. La théologie, les dogmes, toute la panoplie des croyances, les subtilités du culte, l'institution religieuse avec ses lois, le pouvoir des prêtres n'ont-ils pas eu pour effet de gommer la force et l'urgence de ce message? Il suffirait d'attendre après la mort où tout se déciderait, il suffirait de remettre notre vie entre les mains de la croyance au Christ, et en attendant, les chrétiens n'opéreraient pas cette transformation radicale, dont le Christ avait pourtant montré l'urgence nécessaire. (...)

Pierre Bertrand
Montréal

ECONOMIE

Paul J. Bourassa, PDG de SOQUEM

L'expérience qui vaut de l'or



Dans son bureau du siège social à Sainte-Foy, M. Bourassa est entouré d'objets qu'il affectionne, les vieux meubles et les roches.

◆ Ceux qui ont des ambitions politiques, excepté les dirigeants des compagnies minières, sont généralement des personnes discrètes et effacées, pour des raisons qui tiennent à la nature même de l'industrie.

PORTRAIT



par
Hélène
BARIL

On ne peut guère soupçonner d'ambition politique chez le PDG de la Société québécoise d'exploration minière, M. Paul J. Bourassa. On l'a peu vu et peu entendu sur les tribunes publiques depuis qu'il a pris en main les destinées de la société d'Etat, en 1978.

"Je n'ai pas de temps pour les relations publiques, explique-t-il au cours d'une des rares entrevues qu'il consent à donner. Ni de goût, pourrait-il ajouter. S'il a choisi le génie minier, c'est précisément parce qu'il préfère la nature et les grands espaces aux villes. "J'estime aussi que c'était la plus belle façon de repousser les frontières du Québec."

Evidemment, il faut aimer. La

promotion 1953 de l'université McGill, dont M. Bourassa faisait partie, ne comptait que cinq autres ingénieurs miniers.

Aussi, contrairement aux autres de sa génération, les actuels ou les économistes, qui ont été appelés à devenir les artisans de la révolution tranquille, le PDG de SOQUEM a fait ses armes dans l'entreprise privée. Les travaux pratiques en quelque sorte.

Ce fut d'abord la Nicolet Asbestos Mines, une mine d'amiante fermée aujourd'hui, puis les "nouveaux territoires" de la Côte-Nord.

Après avoir été gérant de la ville de Port-Cartier, M. Bourassa est entré au service de la compagnie minière Québec-Cartier, pour laquelle il a mené à bien le colossal projet du Mont-Wright qui a nécessité 12 années d'exploration,

huit autres de travaux de développement et \$650 millions d'investissement.

En quittant Port-Cartier pour Québec, la famille Bourassa coupait des racines vieilles de 18 ans. "Sept de mes neuf enfants y étaient nés, et ça n'a pas été facile de partir". Mais avec l'éloignement, les déplacements font partie intégrante de la "vie de mines".

Riche, le Québec?

Les Québécois se sont fait dire depuis toujours qu'ils habitent un territoire riche, si riche qu'il a fait la fortune des grandes compagnies et qu'il peut faire la leur. Le premier ministre Jean Lesage a bien vanté la richesse du minerai de fer de la Côte-Nord, qui s'est avéré bien pauvre quand il a été possible

de le comparer au minerai brésilien, par exemple.

Côté ressources minières, le Québec est-il si riche qu'on se plait à le penser? "Si je ne le croyais pas, je ne serais pas ici", rétorque le président de SOQUEM. Selon lui, les spécialistes de l'industrie s'accordent pour dire que, de tout le Canada, le Québec est le territoire le plus intéressant pour l'exploration minière.

SOQUEM fête cette année son vingtième anniversaire. Vingt années au cours desquelles ses dépenses annuelles d'exploration sont passées de \$1.5 million à \$4.5 millions, ses employés d'une poignée à plus d'un millier.

"En vingt ans, souligne M. Bourassa, SOQUEM a fait six découvertes, une moyenne bien supérieure à celle de l'industrie qui est d'une découverte par dix ans."

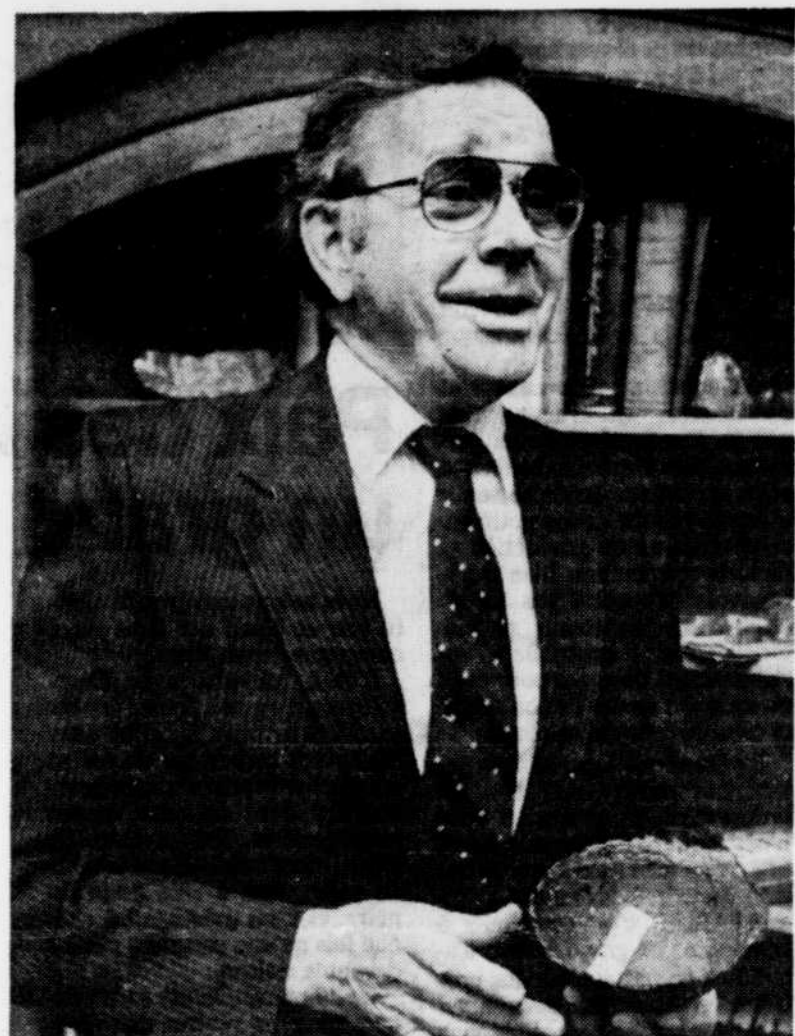
Trois de ces découvertes sont parvenues à l'étape de la production, soit la mine d'or Doyon en Abitibi, la mine de sel des îles de la Madeleine et la mine de niobium de Saint-Honoré au Saguenay, qui est l'une des deux seules du monde actuellement, l'autre est au Brésil.

Chance? Plutôt persévérance. SOQUEM est l'entreprise qui dépense le plus en exploration minière sur le territoire québécois. Plus que des compagnies comme Falconbridge Cooper, Inco ou Noranda.

L'exploration est bien sûr un des principaux objectifs de SOQUEM, et elle est loin d'avoir fait le tour de son jardin. Dans cette industrie la plus dévoreuse de capital de toutes, la société d'Etat n'a pas les moyens de sonder les terres vierges du Nouveau-Québec — les compagnies privées non plus —. "Mais ça viendra", assure son président, même s'il admet que SOQUEM doit elle aussi se serrer la ceinture et tenter de susciter des investissements plutôt que les réaliser elle-même.

De tout temps, SOQUEM s'est associée à l'entreprise privée pour réaliser ses projets. Trop, lui a-t-on reproché, au point que l'exploitation des découvertes, la partie la plus rentable de l'activité minière, ne lui aurait pas rapporté autant qu'elle l'aurait dû.

"Vous savez, avant de courir, l'homme doit apprendre à marcher", répond M. Bourassa. Maintenant qu'elle est assez grande, SOQUEM peut penser à exploiter seule les découvertes qu'elle fera seule."



Le PDG de SOQUEM, M. Paul J. Bourassa. Dans ses mains, un morceau de la première coulée de la fonderie à Noranda qui a été remis à tous les invités à la cérémonie officielle d'ouverture de l'usine en 1927. Son beau-père, qui était banquier, y assistait.

Patience et optimisme sont nécessaires entre la découverte et l'exploitation

◆ — La nouvelle avait fait les manchettes en 1982: SOQUEM venait de faire la plus importante découverte d'or de son histoire. Pendant que le ministre pavaisait, on n'était pas loin d'appréhender une nouvelle ruée vers l'or en Abitibi, où se trouvait le promoteur gisement de Pascalis.

Trois ans et \$5.7 millions plus tard, SOQUEM et son partenaire dans ce projet, New Pascalis Mines, mettent fin à l'histoire par un communiqué laconique. "Les travaux d'exploration souterraine sont suspendus compte tenu de la baisse importante du prix de l'or.

La propriété sera maintenue en attente", pouvait-on y lire.

Ainsi va la vie du secteur minier. "Il faut être patient et optimiste", résume le PDG de SOQUEM.

Patient, parce qu'il s'écoule au minimum dix ans avant qu'une découverte soit exploitée et optimiste parce que des années de travaux mènent fréquemment à l'abandon d'un projet.

Peu importe les fluctuations de prix, SOQUEM — comme les autres compagnies — est toujours à la recherche d'or. Les métaux nobles, comme le niobium qui entre dans la fabrication des alliages

d'acier et les métaux usuels (cuivre, zinc, plomb) sont aussi sur sa liste de prospection.

La relève

Le régime d'épargne-action a facilité un peu la difficile tâche de SOQUEM, suscité la création de PME minières. Il est arrivé deux nouvelles compagnies dans le tableau, Aiguebelle et Louvem, cette dernière étant une filiale que SOQUEM a choisi de privatiser. La société d'Etat détient toujours 37 pour 100 des actions de Louvem et son but est de réduire sa participation à 30 pour 100.

L'industrie de l'armement aux USA

Des profits et peu d'impôt pour les entreprises

◆ WASHINGTON (AFP) — Le programme de renforcement de la puissance militaire des Etats-Unis prôné par le président Ronald Reagan fait bien les affaires de l'industrie américaine de l'armement, qui a enregistré des profits très élevés en 1984.

par Hervé GUILBAUD

Alors que le Congrès examine avec réticence le budget de la Défense pour l'année fiscale 1986, les dix principaux fournisseurs du Pentagone ont réalisé l'an dernier des bénéfices représentant 25 pour 100 de leurs actifs nets, alors que la moyenne n'était que de 12.8 pour l'ensemble des entreprises américaines.

Ces chiffres viennent d'être publiés par le Bureau américain des statistiques (Census Bureau), qui a passé en revue les résultats de General Dynamics, McDonnell Douglas, Lockheed, Boeing, Rockwell International, Raytheon, Northrop, Martin Marietta, Grumman et Litton.

Qui plus est, ces entreprises payent parfois très peu d'impôts fédéraux, profitant des échappatoires offertes par le code fiscal américain. Le premier fournisseur du Pentagone, General Dynamics — dont les ventes militaires ont représenté en 1984 environ 86 pour 100 de son chiffre d'affaires de \$7.8 milliards — n'a rien versé au fisc l'année dernière, en dépit d'un bénéfice d'exploitation de \$683 millions. Selon le "New York Times", la société n'a pas payé d'impôts fédéraux depuis 1972.

Les vaches grasses

Cette période de vaches grasses: a toutes les chances de continuer voire de s'amplifier à mesure que les Etats-Unis avancent dans leur ambitieux programme de recherches sur un bouclier stratégique dans l'espace (officiellement baptisé Initiative de Défense Stratégique, IDS), estiment les spécialistes.

Au cours des cinq prochaines années, le Pentagone prévoit de

consacrer \$26 milliards à ces seuls travaux.

De nombreux experts jugent exorbitants ces bénéfices et affirment qu'ils s'expliquent en grande partie par le laxisme et les faiblesses coupables dont, selon eux, le département de la Défense fait preuve à l'égard de ces firmes.

Il ne se passe pratiquement pas de jour sans que la presse ne fasse état de sommes incroyables payées par le Pentagone pour des objets de consommation courante. Machines à café à 7,600 dollars, marteaux à 400 dollars, capuchons de caoutchouc pour pieds de tabourets à 1,100 dollars, etc. La liste est longue.

Le Pentagone a réagi ces derniers mois en demandant le remboursement de centaines de millions de dollars de profits qualifiés d'abusifs et en pénalisant certaines fournitures jugées par trop indécises, comme General Dynamics et General Electric.

Princes de l'Etat-Providence

Le Congrès demeure cependant méfiant, étant donné les liens traditionnellement très étroits entre les responsables du Pentagone et les industriels de l'armement, qualifiés par le sénateur démocrate de l'Ohio Howard Metzenbaum de princes de l'Etat-Providence.

L'exaspération de nombreux parlementaires face aux abus des fournisseurs du Pentagone rend plus difficile l'approbation par le Congrès du budget militaire, de l'ordre de \$276 milliards pour la prochaine année fiscale.

Le Sénat, pourtant à majorité républicaine, s'est ainsi prononcé jeudi pour un gel (compte tenu de l'inflation) des dépenses militaires américaines pour cet exercice, au lieu des 3 pour 100 de hausse en termes réels souhaités par la Maison Blanche.

L'industrie de l'armement nage dans l'argent. Ce n'est pas le moment d'augmenter le budget de la Défense, estime le sénateur démocrate de Floride Lawton Chiles.

Prudentes, certaines entreprises

américaines de l'armement, comme General Dynamics, étudient les moyens de se diversifier en dé-

veloppant leurs activités non militaires.

Il s'agit toutefois de plans à long

terme. Dans l'immédiat, avec des carnets de commandes totalisant quelque \$80 milliards, les principaux

fournisseurs du Pentagone envisagent l'avenir sans trop d'inquiétude.

Il n'y a plus de risque à investir dans les autobus scolaires au Québec

◆ La société Sumabus Inc. une filiale à part entière de l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ) pourra continuer la vente d'actions admissibles à l'épargne-action du Québec, pour une valeur de \$10 millions.

PLACEMENT



par
Marc
LESTAGE

L'association a éprouvé un contretemps dans la vente de cette première émission à la suite de procédures intentées par six membres dissidents du groupe qui réclamaient une injonction arrêtant la vente, avant la tenue d'une assemblée générale des membres sur cette question.

L'ATEQ regroupe la plupart des transporteurs d'écoliers du Québec. L'association possède aussi une filiale qui effectue du transport. C'est cette compagnie qui a fait appel récemment au financement public. Des membres de l'association s'y opposent. Ils ont échoué dans leurs démarches pour stopper la vente en attendant que la question soit réexaminée en assemblée générale.

L'ATEQ compte 967 membres. L'incident a chamboulé la vente d'actions. On espérait que \$5 millions allaient être souscrits par les membres. Finalement, ils en ont

acheté pour \$2.5 millions. On explique que les membres ont craint d'acheter plus d'actions de peur que le capital soit gelé si une injonction arrêtant la vente était accordée. Ce risque est maintenant dissipé. Les actions donnent droit à une déduction de 100 pour 100 au régime d'épargne-actions. L'offre au public se poursuivra jusqu'à la fin de mai.

Sumabus Inc. a son siège social au 815 rue Plante, à Sainte-Jean-sur-Richelieu. J3A 1M8.

Le moteur de l'économie marche à l'essence...

On a toujours beaucoup insisté sur le rôle prépondérant des compagnies pétrolières et des grands de l'auto, dans l'économie américaine. Or, il ne semble pas que leur influence soit moins forte aujourd'hui, si on en juge par le dernier relevé de Fortune, sur les 500 plus grandes sociétés américaines.

On y note que 15 des 20 plus grandes sociétés américaines, par le volume de leurs ventes, opèrent dans le pétrole, ou l'automobile. Les deux premières places reviennent à Exxon de New York (\$0 milliards) et General Motors de Detroit (\$83 milliards). Viennent ensuite, Mobil, Ford Motors, et Texaco.

Les quatre compagnies suivantes sont des "outsiders", soit IBM, DuPont, AT & T et General

Electric. Arrivent finalement Standard Oil, Chevron, Atlantic Richfield, Shell Oil, Chrysler, U.S. Steel, United Technology, Phillips Petroleum, Occidental Petroleum, Tenneco et Sun.

Guy Hébert quitte Aiguebelle

Le président et chef de la direction de Ressources Aiguebelle Inc. M. Guy Hébert a quitté son poste, ces derniers jours afin d'occuper des fonctions semblables chez Ressources Audrey Inc., dont il est le principal actionnaire.

M. Hébert a rappelé que Ressources Aiguebelle Inc. a atteint un stade de consolidation et que sa situation financière est saine. Le moment est venu pour lui, dit-il, de relever d'autres défis.

La compagnie Ressources Audrey Inc. deviendra publique au cours des prochains mois. L'expérience acquise par M. Hébert, chez Aiguebelle lui sera certainement utile. Il a amassé \$64 millions depuis 1981 par l'in-

termédiaire de financements publics, au Canada et aux Etats-Unis.

Les compagnies de ciment feront bien, en 1985

Le service des études économiques de Lévesque, Beaubien Inc. prétend que la demande de ciment se maintiendra dans l'Est du Canada, en 1985, à cause de l'augmentation de l'activité dans le secteur de la construction commerciale qui compense la diminution des mises en chantier résidentielles. En 1986, la demande augmenterait de 4 pour 100.

Aux Etats-Unis, par contre, on prévoit une augmentation de 3 pour 100 dès 1985 et autant en 1986.

C'est sans doute ce qui explique la bonne rentabilité que l'on prévoit pour les actions des principaux manufacturiers de ciment. Le petit tableau ci-dessous donne un aperçu du cours actuel, les bénéfices réalisés et prévus et une recommandation de Lévesque, Beaubien Inc.

Compagnie	Cours	Bénéfice/action	Recommandation
		84 85E 86E	
Genstar Corp.	\$29.75	\$3.56 \$4.20 \$4.75	Accumuler
Lafarge Corp.	7.88	(0.20) 0.80 1.10	Conserver
C. Saint-Laurent	31.13	5.41 4.54 4.90	Accumuler
C. Lake Ontario	11.00	1.37 1.45 1.55	Conserver

Prise de contrôle des bureaux de courtage

Cri d'alarme des courtiers et consommateurs

♦ — Les courtiers et agents d'assurance peuvent-ils vendre d'autres services financiers? Les compagnies peuvent-elles prendre le contrôle de bureaux de courtage? En principe, la loi le permettrait. Courtiers et consommateurs lancent toutefois un cri d'alarme.

par Robert FLEURY

Si l'on en croit le président de

l'Association des consommateurs du Québec, Me Jean-Claude Beauchamp, des pressions exercées par des assureurs mettraient en péril les droits des consommateurs à être desservis par des courtiers libres de toute attache, si l'inspecteur général des Institutions financières donnait suite à leurs demandes "confidentielles" sans s'identifier pour autant.

Réclamant un débat public par

l'entremise d'une commission parlementaire ou d'une commission permanente, le président de l'ACQ croit que l'on ne peut régler en catimini des questions aussi fondamentales que la liberté des courtiers et le droit de vendre ou non des produits autres que de l'assurance.

A l'Association provinciale des assureurs-vie, le président Yves Gratton a dit ignorer si des as-

sureurs veulent prendre le contrôle de bureaux de courtage. M. Gratton a précisé cependant que la vente d'autres services financiers se pratiquait déjà depuis six mois, même si on attendait la réglementation gouvernementale pour définir quelles devaient être les compétences de ces intermédiaires.

"Je ne vois pas d'individus cumuler toutes les compétences, c'est

à peu près impossible, mais des bureaux multidisciplinaires pourraient offrir plusieurs services sous un même toit, et non seulement de l'assurance-vie, générale...", dit M. Gratton.

"Pour nous, le débat est public, et nous avons tenu maintes conférences de presse depuis que l'inspecteur général a manifesté sa volonté de décloisonner, à l'image de ce qui se fait ailleurs", d'ajouter le président des assureurs-vie en réponse à la position de l'ACQ. "Le danger n'est pas là mais plutôt dans la taxe de vente de M. Duhaime, que Me Beauchamp la dénonce donc!", observe-t-il.

C'était déjà fait, Me Beauchamp ayant dénoncé l'iniquité d'une telle taxe qui frappe sans discernement, lors de la même conférence de presse.

Pour M. Marcellin Tremblay de l'ACCAP (l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes), la loi permet déjà la prise de contrôle de bureaux de courtiers par des compagnies d'assurance, et évidemment, l'Association des courtiers s'y oppose.

"Mais la réglementation n'est pas définie" et c'est cette réglementation qui définira les limites d'application de la loi.

Au bureau du surintendant des assurances, on ignore tout de la présence d'un mémoire "confidentiel" de la part des assureurs pour acheter des courtiers, mais on semble voir d'un bon oeil le fait que courtiers et agents puissent devenir multidisciplinaires et offrir de nouveaux services.

C'est l'inspecteur général qui, l'an dernier, avait demandé au milieu des assurances de lui faire des propositions visant à décloisonner les assurances, mais le débat n'a surtout intéressé jusqu'ici que les principaux concernés qui ont fait valoir leurs positions par le truchement de divers mémoires. On s'attend à ce que l'inspecteur général livre ses recommandations au ministre des Finances en juin. On comprend par conséquent la crainte de l'Association des consommateurs du Québec que tout se règle sous la table, sans véritable débat public, ce qu'une commission parlementaire permettrait.

Aux USA, le commerce dans les hangars commence à inquiéter

♦ WASHINGTON (AFP) — Ce sont de grands hangars sans aucun charme, qui bordent les autoroutes des Etats-Unis. Ils n'ont ni fenêtres, ni vitrines, ferment tôt et n'ouvrent pas le dimanche, ce qui traduit en Amérique un mépris total du client. Mais leur succès, signe des temps, commence à inquiéter sérieusement les commerçants traditionnels.

par Christine COURCOL

On les appelle des "factory outlets", c'est-à-dire débouchés d'usine. Les marchandises y sont entassées souvent en désordre, et pour trouver ce que l'on veut, il faut parfois une certaine patience et beaucoup de détermination. Mais le jeu en vaut la peine: les prix, défiant toute concurrence, sont inférieurs de 10 à 75 pour 100 à ceux pratiqués dans les magasins ordinaires.

Les factory outlets proposent des surplus d'usine, en général objets de marque avec un léger défaut, sans suite ou produits en quantités beaucoup trop industrielles. Ils sont spécialisés par genre: la plupart vendent des vêtements, mais certains offrent de la vaisselle et de l'argenterie, des meubles en bois, des chaussures, voire des pianos. Dans l'ouest, ils proposent des habits western, des disques de musique country ou des bottes style cow-boy.

Concurrence

Les détaillants ordinaires ne voient pas toujours d'un très bon oeil la concurrence de ces outlets, dont le chiffre d'affaires représente déjà 6 pour 100 des ventes dans la confection. Selon un commerçant new-yorkais, c'est une tendance extrêmement dangereuse pour le magasin classique indépendant, car ils nous mettent dans une position où nous ne pouvons pas leur faire concurrence. On prévoit que leur chiffre d'affaires devrait doubler et atteindre près de \$15 milliards dans les cinq années à venir.

Les factory outlets existent depuis des années, mais c'est seulement depuis peu qu'ils sont devenus un élément presque ordinaire du paysage américain. En même temps, ils se sont modernisés, et il n'est plus rare de trouver des outlets séduisants, moquetés et aguçeurs, qui ressembleraient presque, si ce n'était le désordre, à un magasin classique.

Pour faciliter la tâche au client, ils commencent aussi à se regrouper en centres commerciaux à l'aspect avenant, dont il existe aujourd'hui une cinquantaine dans l'ensemble des Etats-Unis. Ou encore, comme par exemple le long d'une autoroute de Caroline du Nord, ils se réservent une longueur d'ondes pour vanter les mérites de leurs produits aux automobilistes de passage. Un ouvrage enfin a été publié, Faire les

courses en économisant, qui fournit les adresses des principaux outlets. A Reading, en Pennsylvanie, on en compte quelque 150, et les amateurs viennent par bus entiers, dans des tours organisés.

Les outlets existent pour tous les genres de clientèle. A Secaucus (New Jersey), on se spécialise dans le luxe: les premiers outlets du centre commercial ont été ouverts par Calvin Klein et Helena Rubinstein qui y écoulent leur trop-plein de vêtements, leurs erreurs comme dit un vendeur.

Qualité

A l'autre extrême, notamment dans certaines villes proches de

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES CONSEILLERS EN RELATIONS INDUSTRIELLES DU QUEBEC DINER-CAUSERIE

M. Gilles Laflamme du département des relations industrielles de l'Université Laval sera le conférencier invité au lunch-rencontre de la Corporation qui se tiendra le mercredi 8 mai 1985 à 12h à la Tyrolienne, 2846, chemin Gomin, Sainte-Foy.

L'entretien de Monsieur Laflamme portera sur "Les objectifs de grèves des travailleurs et sa signification pour l'entreprise".

Pour informations et réservations:

681-0195
643-1246
651-8064

Membres: 125
Non membres: 155
Etudiants: 105

la frontière mexicaine, des outlets se spécialisent dans le très bon marché, de piètre qualité. Ce sont plutôt dans ce cas des magasins spécialisés dans le rebut de la société américaine, que l'on vend parfois au poids,

et où l'on peut, en fouinant, trouver des merveilles.

Le succès des factory outlets s'explique par un état d'esprit généralisé chez les Américains. Faire des courses est la principale ac-

tivité culturelle aux Etats-Unis, affirmait récemment sans sourcil le responsable d'un centre commercial de la banlieue d'une métropole. A tout le moins, faire les courses aux Etats-Unis est presque un jeu.

VOTRE ORDINATEUR PERSONNEL POUR UNE CHANSON...

UNE PRESENTATION

LE SOLEIL



GAGNEZ L'UN DES 6 ORDINATEURS IRISCO, AVEC EQUIPEMENT COMPLET, UNE VALEUR DE 1 800\$ CHACUN

COMMENT PARTICIPER:

Remplir le coupon de participation ci-contre et syntoniser CHIK/FM. Puis mentionner à quelle heure a été diffusée sur les ondes la chanson "TENDREMENT" de Nathalie L'Hermite.

COUPON DE PARTICIPATION

Et déposer le coupon à l'une ou l'autre des 19 "La Maisonnée" participantes.

Une collaboration:

IRISCO



La Maisonnée

J'ai entendu la chanson "Tendrement" DE NATHALIE L'HERMITE A: _____ HEURE, LE _____

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone (Rés.) _____

(Bur.) _____

DÉPOSEZ CE COUPON À L'UNE DES 19 "LA MAISONNÉE" Règlements disponibles à CHIK/FM 99.

T'achètes une maisonnette-3311



Les annonces classées du **SOLEIL**, plus efficaces que jamais, contact avec plus de 300,000 clients, prix plus que raisonnable, pour vendre ou acheter...

C'est facile avec les annonces classées du **SOLEIL!**

647-3311

LES ANNONCES CLASSÉES DU SOLEIL

Avec 12 Tri-côté leur accorde A leur mesure Entièrement

Atteinte de la maladie coeliaque

Gaétane prête à payer le prix pour vivre pleinement

◆ Elle est coeliaque. Coeliaque, ce n'est ni une profession, ni une religion. C'est une maladie. On est coeliaque comme on est cardiaque. L'une est une maladie de cœur. L'autre, moins connue, affecte l'intestin grêle.

par Monique GIGUÈRE

Gaétane Girard a appris qu'elle était coeliaque en 1976. Elle avait alors 28 ans. Et cela faisait 28 ans aussi que les médecins cherchaient sans succès la raison de ses fréquentes diarrhées, de ses nausées continues, de ses vomissements répétés et de la douleur persistante qu'elle ressentait au côté droit.

Depuis sa naissance le 4 août 1948, c'était plus ou moins le dixième diagnostic que les médecins posaient sur son cas: vers intestinaux, affection du foie, appendicite, malformation de l'oesophage, hernie, Crohn, malnutrition. Après 28 ans, le bon diagnostic était enfin posé à la suite d'une opération qui devait la priver à jamais de vésicule biliaire.

Il était temps. Dans "L'histoire d'une victoire" qu'elle vient de lancer aux Éditions Inter, Gaétane Girard raconte qu'en 1976, elle avait décidé d'abandonner la lutte, d'en finir avec la vie.

La mort rôde

"Je n'avais plus le goût de me battre chaque matin pour vivre une journée de plus", explique-t-elle au cours d'une entrevue. Son poids était tombé sous les 80 livres, ce qui était bien insuffisant malgré ses cinq pieds un pouce. Deux fois déjà, elle avait été opérée. La première, en 1955, pour l'appendicite. La deuxième en 1972 un examen de reconnaissance. Les médecins diagnostiquèrent alors la maladie du Crohn. Comme la maladie coeliaque, le Crohn consiste en une détérioration de l'intestin, mais il commande un traitement différent, sans crudités. En 1976, c'est la vésicule qui est

obstruée. Au cours de l'intervention, le chirurgien rejette le diagnostic de Crohn et prélève un fragment de tissu malade. Trois mois plus tard, Gaétane apprend qu'elle est atteinte, probablement depuis sa naissance, de la maladie coeliaque, appelée aussi sprue non tropicale.

Adieu pain, biscuits, gâteaux

La maladie coeliaque, c'est en somme une allergie au gluten, une substance qui permet aux pains et aux gâteaux de lever. Cette substance, on la trouve dans plusieurs farines, céréales et grains. Si bien que les coeliaques ont toute une liste d'aliments à bannir de leur alimentation. Farine, amidon, sucre, blé, seigle, orge, avoine, son, graham, triticale, durum, bulgur, semoule, sorgho, millet, malt sont des aliments interdits aux coeliaques.

Adieu donc pain, biscuits, gâteaux et pâtes alimentaires. Adieu oui, à moins d'apprendre à consommer du pain, des biscuits, des gâteaux et des pâtes alimentaires sans gluten. C'est ce que fait Gaétane. Son pain, qu'elle doit se procurer dans une boulangerie spécialisée, lui coûte \$3.25 le gros format. Même prix pour un petit sac de biscuits ne pesant que 225 grammes.

"La sprue, c'est une maladie qui coûte cher", signale Gaétane qui souligne un autre inconvénient: le goût. Le pain sans gluten ressemble à du pain, mais il ne goûte pas le pain. La mie est humide. "C'est comme une pâte non cuite", commente-t-elle. Le pire, c'est que la diète sans gluten, c'est une diète à vie.

Causée par un dérèglement de l'immunité jumelé à une prédisposition génétique, la sprue ne se guérit pas. Ni chirurgie, ni médicaments ne peuvent corriger la situation. Il faut accepter son sort, comme un diabétique, et changer radicalement son régime alimentaire. A la maison ou en voyage, Gaétane a toujours à portée de la main sa provision

d'aliments sans gluten. Mais cela ne veut pas dire qu'elle ne déroge jamais à son régime.

Je profite de la vie

"Je profite pleinement de la vie, j'en profite même trop, confesse-t-elle au cours de l'entrevue. Cela nuit à ma santé." Sa peau bronzée, reliquat d'un récent séjour aux Bermudes, apporte une preuve concrète de ce goût de vivre. Rien dans son apparence ne trahit son long passé de femme malade, sinon sa mineur.

"Je ne suis pas la personne à me chercher des poux", écrit-elle dans son livre. En vérité, aucun indice d'hypochondrie n'est visible. "Quand j'ai envie d'une bouteille de champagne, enchaîne-t-elle, je me l'offre. J'aime mieux mourir dix ans plus jeune et avoir vécu que de mourir dix ans plus vieille et n'avoir rien fait de ma vie."

A 36 ans, Gaétane a pourtant encore des raisons de se faire du souci. Sa santé s'est sensiblement améliorée, il est vrai. Elle a atteint un poids normal: 105 livres. Mais elle souffre souvent de diarrhée et éprouve des problèmes de constipation. En 1982, on a dû lui enlever les quatre cinquièmes de l'estomac. La tumeur était cancéreuse.

"Je trouve ma sprue pire que mon cancer", confie-t-elle sur un ton grave. Son esprit est toutefois hanté par la crainte d'un autre cancer, de l'intestin celui-là. Mais ses maladies ne l'empêchent plus de vivre. A l'automne, elle projette un voyage d'un mois en Europe. "Je vais être malade un mois au retour, dit-elle parfaitement consciente des conséquences pour elle d'un changement de régime. Mes vacances, je les paie toujours."

Peu importe. Le prix pour vivre "normalement", Gaétane Girard est toujours prête à le payer.



Le Soleil, Roland Marcoux

"Du pain sans gluten, ça n'a pas le même goût. C'est comme une pâte non cuite", déclare Gaétane Girard condamnée à vie à une diète sans gluten.

Une maladie peu connue: seulement trois cas traités à l'Enfant-Jésus

◆ Au Canada, la maladie coeliaque est peu connue. Trois cas seulement sont traités à l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Certaines études parlent d'une incidence de un par 2,000 de population. D'autres de un par 5,000.

"Il n'existe pas de chiffres fiables. L'incidence varie beaucoup d'une région à l'autre et même d'une ville à l'autre", a déclaré, au cours d'une conversation téléphonique, le Dr Jean-Paul Bissonnette, chirurgien à l'hôpital de l'Enfant-Jésus qui a diagnostiqué la maladie coeliaque chez Gaétane Girard qui vient d'écrire son histoire dans un livre récemment lancé aux Éditions Inter.

Pour illustrer cette grande variation, le Dr Bissonnette signale que l'incidence en Irlande est de 1 par 597 de population comparativement à 1 par 3,000 en Angleterre. Si l'hôpital de l'Enfant-Jésus n'en traite que trois cas, Gaétane Girard a, quant à elle, en main une liste d'une quarantaine de noms. C'est à partir de ce noyau qu'elle a tenté, il y a quelques mois, de mettre sur pied, dans la région 03, une section de la Fondation québécoise de la maladie coeliaque qui a ses bureaux au 3175, chemin de la côte Sainte-Catherine à Montréal. Mais le projet a avorté.

Le gluten

Cette maladie, appelée aussi entéropathie au gluten, sprue nostras, ou encore sprue non tropicale, consiste en une intolérance au gluten qui engendre une malabsorption des aliments. Lorsqu'un coeliaque consomme du gluten, il se produit une inflammation qui détruit les replis internes de l'intestin grêle. Long de 22 pieds, cet intestin a une surface d'absorption égale à celle d'une patinoire.

"C'est une maladie connue depuis longtemps", signale le Dr Bissonnette qui souligne que l'affection a été décrite pour la première fois en 1888 par un médecin britannique. Ce n'est qu'en 1950, cependant, que sa cause a été identifiée, cette fois par des médecins hollandais qui ont découvert l'effet toxique de la protéine végétale, le gluten, chez certaines personnes. Les céréales connues pour leur toxicité sont, par ordre de nocivité décroissante, le blé, le seigle, l'orge et l'avoine.

La diarrhée chronique, la perte de poids, l'anémie, l'ostéoporose et le ballonnement abdominal sont les principaux symptômes de la maladie coeliaque qui n'est pas une maladie mortelle, mais peut le devenir. "Si une personne atteinte de la sprue coeliaque continue à manger des glutens sans savoir que c'est toxique pour elle, elle peut mourir", prévient le chirurgien de l'Enfant-Jésus. De plus, les coeliaques ont une propension à développer certains types de cancers, notamment ceux du pharynx, de l'oesophage, de l'estomac, de l'intestin grêle et du colon.

Ce n'est pas une maladie facile à diagnostiquer, reconnaît le Dr Bissonnette qui explique que plusieurs phénomènes engendrent la malabsorption. "Parce que ce n'est pas une maladie fréquente, c'est souvent la dernière chose à laquelle on va penser", précise-t-il.

Diète aux bananes

C'est chez l'enfant, vers l'âge de neuf mois, ou beaucoup plus tard chez l'adulte, entre 20 et 50 ans, que la maladie coeliaque se manifeste généralement. Soignée pendant longtemps de façon empirique, le traitement consiste aujourd'hui en une diète à vie sans gluten.

Mais avant que le gluten ne soit identifié comme l'agent offensant, le Dr Bissonnette rappelle que les médecins soignaient leurs malades en leur prescrivant une diète coquée de purées et de bananes. "Ce n'était pas rationnel, convient-il, mais les pédiatres avaient constaté que les enfants qui mangeaient des bananes se portaient bien".

Étrangement, ce sont les femmes qui sont les plus atteintes. Elles représentent jusqu'à 87 pour 100 des cas. La seule explication trouvée par le Dr Bissonnette, c'est que la femme est plus sensible que l'homme au gluten qui a tendance à se transformer en poison dans son organisme.

Chez les coeliaques, il faut peu de chose pour déclencher des symptômes cliniques. Les quelques centaines de milligrammes de gluten contenus dans une hostie suffisent!



Céline Dion



"Des critiques réservées aux plus grands"
"Déjà 20 villes lui ont fait un triomphe!"

LE DROIT Ottawa

"Elle arrive à faire vibrer le public jusque dans les recoins les plus ténus de ses ballades. Quand elle y met toute sa force, sa voix riche et ample s'élève bien haut, rebondit jusqu'au dernier balcon, enveloppant 2,300 spectateurs éblouis."

LE NOUVELLISTE Trois-Rivières

"Céline a l'étoffe des grandes artistes... elle a ce sens inné de la femme de scène... elle a donné le meilleur d'elle-même dans une grande simplicité et une chaleur attachante, encadrée d'un très bon groupe musical."

ABITIBI

"Quelle voix! Quelle technique! Elle réussit à émouvoir... à 17 ans, Céline a déjà beaucoup de métier." (La Frontière à Rouyn)
"Céline en a étonné plusieurs en pigeant dans le répertoire de Félix Leclerc, de Judy Garland et en chantant 'What a feeling' et 'Carmen'. Un véritable triomphe." (Pierre Plante pour Echos Vedettes)

FRANÇOIS RENY à Sherbrooke

"Un des meilleurs shows des dix dernières années au Québec... C'est la découverte d'une nouvelle grande star."

24-25-26 MAI — À 20 HEURES

MUSICIENS SOUS LA DIRECTION DE PAUL BAILLARGEON



GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
SALLE LOUIS-FRÉCHETTE, TEL.: 643-8131

Des frais de service de 0.75\$ par billet sont perçus dans chaque marche d'alimentation Proviso participant aux guichets du Grand Théâtre et à la salle Albert Rousseau.

Partons avec les **Grands Explorateurs!**
présente par L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

UN AVANT-GOÛT DE L'EXPOSITION RAMSÈS II



ÉGYPTE
HOMMES ET DIEUX DU NIL
avec GÉRARD CIVET

2-3-4-5 et 8 mai
Horaire: mer., jeu., ven., sam.: 20h.
Dimanche: 14h et 20h.

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
SALLE LOUIS-FRÉCHETTE TEL. 643-8131

7 mai à 20h00

SALLE ALBERT-ROUSSEAU
2400 chemin Sainte-Foy, Québec, G1V 1T3

ARTS ET SPECTACLES

"Vidéotronique": le petit club devenu grand

♦ La peur, vous connaissez? L'idée de se voir un jour exterminé par un Goliath à l'estomac rempli de bandes magnétoscopiques! La fronde devient donc aux mains de David, un nouveau local où le combat pourra se poursuivre d'une façon équilibrée, dans le seul but de servir à plein, le peuple de cette ville royale.



par
**Réjean
PAGE**
Collaboration
spéciale

Aménagé depuis maintenant une semaine dans son nouveau local sis au 750, côte Franklin à Québec, le club "Vidéotronique" permet aujourd'hui à ses membres de venir louer leurs films préférés dans un endroit beaucoup plus grand, plus aéré où l'esthétique se marie bien à l'efficacité. Anciennement établi sur la côte Salaberry, le club n'offrait que peu d'avantages. Mis à part son inventaire impressionnant de films, (le plus gros avec ses 3.200 cassettes en format Beta et VHS), les gens avaient mal à se stationner et le

local faisait figure de cage d'ascenseur avec sa capacité maximale de 7 personnes. La non-disponibilité des locaux adjacents rendait également impossible toute forme d'agrandissement.

Donc pour André Roy, responsable du club, un regard vers d'autres cieux s'avérait indispensable. "À l'endroit où nous étions antérieurement, il y avait un énorme problème de circulation et de "stockage" de cassettes. Et en raison aussi des problèmes de stationnement, les gens ne restaient que 10 ou 15 minutes de peur de se voir coller une contravention". Il ajoute, "avec le transfert de nos installations et celles de l'Entrepôt du son qui redevient notre voisin, dans un endroit plus vaste, les consommateurs pourront enfin respirer, bouger à leur aise et prendre le temps qu'il faut pour leur sélection de films. C'est un geste que l'on se devait de poser".

Donc après 4 1/2 ans d'existence, l'enfant est devenu grand et il tentera d'imposer son rythme de croissance à ses adversaires, afin qu'on le qualifie un jour du "plus grand". Car comme le veut la légende, David triompha finalement du méchant Goliath. Une visite s'impose.

Elton John

Quelle merveilleuse idée de la part de Vestron Music Vidéo d'annoncer pour le milieu juin, la sortie sur cassette du dernier show d'Elton John, présenté entre autres le 31 octobre 1984 au Colisée de Québec. J'ignore encore à quel endroit le spectacle a pu être enregistré, mais la cassette qui s'intitule "The Night Time Concert", englobe les 53 meilleures minutes de ce show inoubliable. Ce "rocket man" de la musique contemporaine nous interprétera des classiques comme "Sorry seems to be the hardest word", "Your song", "I'm still standing" et "Saturday night's all right for fighting".

Cette série de concerts pour coeurs brisés, (Bresking Hearts Tour), donnée en Angleterre, au Canada et aux États-Unis, nous fait passer par toute la gamme des émotions, allant de la tendresse à l'exaltation et représente l'image même de celui qui s'est si souvent approprié le sommet des palmarès nord-américains.

Cette tournée qui, à ses yeux, devrait être sa dernière en carrière, constituera maintenant sur Beta et VHS, un souvenir impérissable pour tous les fans de l'idole.



Le dernier spectacle "Breaking Hearts" d'Elton John enfin immortalisé sur vidéocassette. Il faudra cependant attendre au milieu juin avant de pouvoir se le procurer.

NOUVEAUTÉS

Français: GREYSTONE - LA LEGÈNDE DE TARZAN (Brit. Drame d'aventures, 1983, 129 min. v.f. avec Christopher Lambert et Andie MacDowell)

— Un homme élevé parmi les singes est découvert dans la jungle puis ramené en Angleterre à l'âge adulte.

LE BEBE DE ROSEMARY (E.-U. Drame fantastique, 1968, 136 min. v.f. avec Mia Farrow et John Cassavetes)

— A New York, une jeune femme enceinte craint pour la vie de son enfant, lorsqu'elle apprend que ses voisins pratiquent la sorcellerie.

L'ÉVADE D'ALCATRAZ (E.-U. Drame, 1979, 110 min. v.f. avec Clint Eastwood et Patrick McGowan)

— On retrouve Eastwood dans ce

récit mouvementé de la seule évasion réussie du Rocher. Patrick McGowan joue le rôle du gardien impitoyable avec qui il mène une guerre parfois violente tout en préparant son évasion.

VIVRE ET LAISSER MOURIR (Brit. Drame d'espionnage, 1973, 121 min. v.f. avec Roger Moore et Jane Seymour)

— James Bond doit démanteler un important réseau de stupéfiants sur une île des Caraïbes.

L'ESPION QUI M'AIMAIT (Brit. Drame d'espionnage, 1977, 125 min. v.f. avec Roger Moore et Barbara Bach)

— James Bond doit enquêter sur la disparition de deux sous-marins nucléaires, l'un anglais et l'autre soviétique.

PALMARÈS VIDEO-PLUS

♦ Voici la liste des 10 films les plus en demande dans les clubs vidéo de Québec, en cette semaine du 29 avril 1985.

1— L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (5e semaine) (v.f. avec Mark Hamill, Harrison Ford et Carrie Fisher)

2— THE TERMINATOR (v.o. avec Arnold Schwarzenegger)

— Un homme voyageant dans le temps dans le but de changer la destinée de l'humanité est appelé à devenir un exterminateur d'êtres humains!

3— SPLASH (v.f. avec Daryl Hannah et Tom Hanks)

— Durant ses vacances, un homme est sauvé de la noyade par une femme sirène dont il s'éprendra.

4— JEUX DE GUERRE (v.f. avec Matthew Broderick et Ally Sheedy)

5— OCTOPUSSY (v.f. avec Roger Moore et Maud Adams)

6— SUPERGIRL (v.f. avec Faye Dunaway et Helen Slater)

7— IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (v.f. avec Robert DeNiro et James Woods)

— New York, 1920. Une bande de garçons, aussi pauvres que débrouillards, apprennent à survivre. — Prohibition, crimes et règlements de comptes. Jusqu'en 1968, la chronique de leur vie tumultueuse.

8— LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (v.f. avec Harrison Ford et Karen Allen)

9— LA GUERRE DES TUQUES (v.f. avec Cedric Jourde et Marie Pierre D'Amour)

— L'histoire d'un grand jeu de guerre opposant deux "gangs" de jeunes très soucieux de vaincre et dont la témérité les amène à se prendre au sérieux.

10— LE CRIME D'OVIDE PLOUFFE (v.o. avec Gabriel Arcand et Anne Lévesque). v.o.: version originale v.f.: version française

ART'UALITÉ

Le Saint-Laurent en 108 photos

(L.G.) — Une exposition thématique de photos noir et blanc et d'arrangements photographiques sur la vie le long du fleuve Saint-Laurent a cours jusqu'au 14 mai à la Galerie Anima-G. de l'édifice "G" au 1037, de la Chevrotière à Québec.

C'est en effet avec bonheur que les photographes réalisées par Christiane Dubé, Roch Collin et Jacques Bérubé sur notre majestueux fleuve sont présentées dans un haut lieu d'où on peut précisément observer la beauté du Saint-Laurent.

L'exposition comprend 108 pièces choisies parmi quelque 5.000 photographies faites le long des rives nord et du sud, de Havre-Saint-Pierre à Saint-Siméon, et de Gaspé à Rivière-du-Loup, au cours de l'été 1983.

AUJOURD'HUI À LA TELEVISION

Changements au télé-magazine

Dimanche 5 mai
19h30 2 7 9 11 12 13 LES BEAUX DIMANCHES

20h30 2 6 7 9 11 12 13 LE TELEJOURNAL

20h50 2 6 7 9 11 12 13 CINE-FESTIVAL

Les Cinémas Odéon

GRAND GAGNANT DES PRIX DE L'ACADÉMIE — DONT — MEILLEUR FILM
AMADEUS
EN VERSION FRANÇAISE
5 MOIS

Des limites de l'incroyable aux frontières de l'impossible.
DUNE
VERSION FRANÇAISE
5 MOIS

FRONTENAC 2
DU PORT ET BOUT, CHARLST 579-9740 10h15, 19h, 21h30

FRONTENAC 1
DU PORT ET BOUT, CHARLST 579-9740 13h05, 15h05, 17h05, 19h15, 21h15

pucelles en extase
2e SEM.
18 ANS Adultes
Les ravages de l'amour...
2e film: "Feux de passion" Dès 13h35
2e film: "Gourmandes de plaisir" Dès 13h05
MIDI-MINUIT STE-FOY 3
252 ST-JOSEPH EST 522-2628
PLACE STE-FOY 556-0592

Club Vidéo À VENDRE
directement du propriétaire
Ecrire à dépt 1346
LE SOLEIL
390, rue St-Vallier est
Qué. G1K 7J6

La clef de Sol
2, rue Saint-Jean (angle Salaberry) 524-8431
VIDEO
SANYO
99 96
ACHETEZ MAINTENANT PAYEZ À l'été
BETA, chargement frontal et contrôle à distance.
A partir de **449\$**
...pour le summum de la qualité à prix imbattables!

Saison 1985-1986
DIRECTEUR MUSICAL
Simon Streatfeild
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC

- DE GRANDES OEUVRES
La Messe en si mineur de Bach
La Symphonie-résurrection de Mahler
- DE GRANDS NOMS
Joseph Kalichstein, Aldo Ciccolini,
Jean-Philippe Collard, Pierre Amoyal,
Miriam Fried, Garrick Ohlsson
- DES ESComPTES APPRÉCIABLES
Jusqu'à 30%
- GRANDE MUSIQUE
15 grands concerts
30% d'escompte
SÉRIE A
9 concerts Grande Musique
25% d'escompte
SÉRIE B
6 concerts Grande Musique
17% d'escompte
- MERCREDIS CLASSIQUES
6 concerts Grande Musique
répétés les mercredis
17% d'escompte
- SOIRÉES HYDRO-QUÉBEC
6 concerts populaires
à partir de 41\$

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT À **643-8486**

OÙ ALLER À QUÉBEC

...ET DANS NOS RÉGIONS

Consultez également
LE SOLEIL
TÉLÉ-MAGAZINE
...votre horaire complet!

CINÉMA

La classification des films est établie par l'Office des communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rive-Sud.

Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'œuvre: (1) chef-d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

LA BOITE A FILMS (1044, 3e avenue, Limolou, 524-3144). Top Secret (5) Version française, 19h. Tous. **Fort Saganne (4)** 20h45. Tous. Adm: \$3,25. \$2. Age d'or et moins de 14 ans, pour chaque film.

CANADIEN (Place Laurier, 656-9922) Au nord le paradis (3) Dim. 13h30, 16h, 18h30, 21h. G. Adm: \$5; \$4,50 pour les 14-17 ans.

CANADIEN (Galeria Canadienne, 661-8575). Les ripoux (4) 15h05, 19h10. Le bal (2) 13h, 17h, 21h10. Tous. Adm: \$5; \$4,50 14-17 ans; \$2,50 moins de 14 ans et âge d'or pour chaque film.

CARTIER (1019 rue Cartier, 525-5344) Films sur le planche à voile (4) 16h30. **Tout le monde (5)** 19h. Tous. **Ma et Mozart (3)** 21h30. Tous. Adm: \$3,25; \$2. Age d'or et moins de 14 ans. Pour chaque film.

GALERIES DE LA CAPITALE (5401 de Galeries, 628-2455). Salle 1: Les spécialistes (-) 13h15, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30. 14 ans. Salle 2: La revanche de Porky (-) 13h15, 15h15, 17h15, 19h15, 21h15. 18 ans. Salle 3: 2010 (4) 12h30, 14h40, 16h50, 19h, 21h15. G. Salle 4: La déchirure (3) 13h, 15h40, 18h15, 20h50, 14 ans. Adm: \$5; \$4,50 14-17 ans; \$2,50 moins de 14 ans. Pour chaque salle.

LIDO (Lévis 837-0234). Amadeus (2) dim. 13h30 et 19h30. Adm: \$4,50; \$3. Étud. 14-20 ans; \$1,50 âge d'or.

MIDI-MINUIT (252 rue Saint-Joseph est, 522-2828) Pucelle en extase (-) 13h35, 16h15, 18h55, 21h40. Feu de passion (-) 14h55, 17h40, 20h20. 18 ans. Adm: \$4,50.

ODEON (coin du Pont et boul. Charest, 529-9745) Dauphin: Amadeus (2) 14h15, 17h15, 20h15. G. Frontenac: I: Desespérément seeking Susan (4) 13h05, 15h05, 17h05, 19h15, 21h15. G. Frontenac: 2: Dune (3) version française, 13h30, 16h15, 19h, 21h30. Adm: \$5; \$4,50 14-17 ans; \$2,50 moins de 14 ans et âge d'or pour chaque salle.

PARIS (Place d'Youville, 694-0891). Salle 1: Le fil de Beverly Hills (4) 14h, 16h20, 18h45, 21h10. Ce film est précédé d'un court sujet à 13h30, 15h55, 18h20, 20h45. G. Salle 2: Arabette (3) 13h, 16h15, 19h35, 21h55. 18 ans. Salle 3: Falling in love (4) version française, 13h, 15h, 17h05, 19h10, 21h20. G. Adm: \$5; \$3. Age d'or pour chaque salle.

PLAGE QUÉBEC (525-4524). Salle 1: Paris Texas (2) Version originale avec s.t. français. Dim. 13h15, 15h50.

18h25, 21h. Tous. Salle 2: Moving Violation (-) Dim. 13h50, 15h45, 17h40, 19h35, 21h30, 14 ans. Adm: \$5; \$4,50 14-17 ans pour chaque salle.

SAINT-FOY (Place Saint-Foy, 656-4532) Salle 1: L'avenir d'Emma (3) 13h, 15h, 17h, 19h, 21h. G. Salle 2: L'Amérique interdite (-) 12h55, 14h35, 16h15, 17h50, 19h35, 21h20. 18 ans. Salle 3: Pucelle en extase (-) et Gourmande de plaisir (-) des 13h05, 18 ans. Adm: \$5; \$4,50 14-17 ans; \$2,50 moins de 14 ans. Pour chaque salle.

CINE-PARCS. L'ouverture des ciné-parcs se fait à 19h et la projection à la brunante. L'admission est de \$5; gratuit pour les enfants. **BEAUPORT (667-5342)** Écran 1: À la poursuite du diamant vert (4) et Deux oiseaux rares (6) G. Écran 2: L'étoffe des héros (3) et Les fesses à l'air (5) G. Écran 3: Escroc, macho et gigolo (5) et Appellez-moi Bruce (-) G. **DE LA COLLINE (631-7778)** Écran 1: Conan le destructeur (5) et Tank (5) G. Écran 2: Un faucon pour deux (4) et Le feu de la danse (5) G.

LE CINÉMATOGRAPE (Cégep de Sainte-Foy, 2410 chemin Sainte-Foy, 656-5389 ou 656-6699, poste 5535) Le dictateur (2) Dim. 20h. Adm: \$2,50.

EXPOSITION

MUSEES

MUSÉE DU QUÉBEC. 1 rue Wolfe, Parc des Champs-de-bataille, (643-6792) Tous les jours 9h15 à 21h. Possibilité de guides au numéro: 643-4103. Galeries 1 et 2, rez-de-chaussée. La collection Prêt d'œuvres d'art du Musée du Québec comprenant un choix de 105 œuvres en arts décoratifs, graphiques, dessins, peintures et photographies. Se termine le 20 mai. Galeries 3,4,5 et 6, 1er étage: L'art du Québec au XIXe siècle 115 œuvres de la collection permanente retraçant l'évolution de l'art québécois depuis le début du siècle. Se termine le 20 mai.

MUSÉE HISTORIQUE. 22 rue Sainte-Anne, (692-2289). Tous les jours 10h à 17h. Adm: \$2; \$1,50 âge d'or; \$1. Étud: \$0,75 enfants. Musée de l'histoire de la ville de Québec. Scènes animées de personnages de l'époque. Réalisation de Françoise Bonzon.

MUSÉE DE L'HOTEL DIEU. 32 rue Charlevoix, (692-2492) Tous les jours sauf le dim. 9h à 17h et 14h à 17h. Visite de groupes sur rendez-vous seulement. Patrimoine des sœurs ligées par les ancêtres. Collection de toiles de peintres canadiens. Egalement vieux meubles et ustensiles.

MUSÉE DU FORT. 10 rue Sainte-Anne, (692-2175) Lun. au sam. 10h à 17h; dim. 13h à 17h. A compter du 8 mai. Lun. au ven. 10h à 18h; Sam. Dim. 10h à 17h. Le 24 juin: Tous les jours de 10h à 18h. Adm: \$2,75; \$1,50 étud; gratuit pour les moins de 6 ans, tarifs spéciaux pour les groupes. Diorama, spectacle Son et Lumière reconstituant l'histoire militaire des six sièges de Québec.

MUSÉE DU PHONOGRAPHE À CYLINDRES. 9612 rue Royale, Sainte-Anne-de-Beaupré, (827-5367) Tous les jours 10h à 20h. Adm: \$2; \$1,50 enfants.

semi-tarif pour les enfants de moins de 12 ans. Visite guidée parmi 130 phonographes à cylindres en état de fonctionnement couvrant une période de 1877 à 1920. En anglais et en français.

MUSÉE DES URSLUINES. 12 rue Donnacona, (694-0694) Mar. au sam. 9h30 à 12h et 13h30 à 17h. Dim. 12h30 à 17h30. Adm: \$1; \$0,50 étud. et plus de 60 ans; \$2,50 familles. Groupes sur demande. Le Patrimoine des Ursulines pendant 120 ans de Régime français. Musée historique et ethnologique.

MUSÉE ROYAL 22e RÉGIMENT. La Citadelle, (648-3563) Lun. au ven. 9h à 16h. Adm: \$1, moins de 18 ans; \$2,25 adultes. La plus importante fortification de l'Amérique du Nord. Le musée décode trois siècles de vie militaire. Pour groupes seulement sur réservation. Visites guidées en français et en anglais.

CENTRE MARIE DE L'INCARNATION. 10 rue Donnacona, (692-1569) Mar. au sam. 10h à 11h30 et 14h à 17h. Dim. 14h à 17h. Entrée libre. Centre spirituel. Souvenirs de Marie de l'Incarnation. Documents et livres.

CYCLORAMA DE JERUSALEM INC. Ste-Anne de Beaupré (837-3101) Explications en français et en anglais. Tous les jours de 9h à 18h. Adm: \$3; \$2 enfants de 12 à 16 ans; \$1 enfants 6 à 12 ans; gratuit pour les moins de 6 ans. Aucune réservation nécessaire. Scène panoramique permettant de voir la ville de Jérusalem et ses environs, il y a 2000 ans. Le jour même du crucifiement.

MUSÉE DU SÉMINAIRE. 9 rue de l'Université, (692-2843) Mar. au dim. 11h à 16h. Dim. 11h à 17h. Exposition d'art sacré intitulée "Au cœur de l'église canadienne". Des pièces, prêtées par l'Archevêché, la Cathédrale et le Séminaire de Québec, témoignent de l'histoire religieuse du Québec et de la vie privée et sacrée des ecclésiastiques. Se termine le 5 mai. Egalement Tendres jeunesse gravures représentant les jeunes au 19e et début du 20e siècle. Se termine le 21 juin.

L'EMPIRE DE MADAME BELLEY. 24 rue de la Fabrique, (692-4579) Jeu. au dim. 13h à 17h. Pour les groupes, tous les jours sur réservation. Adm: \$3; \$0,50 âge d'or; gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés d'un parent. Une partie de l'impressionnisme collection de cette dame qui consacra sa vie à collectionner seule d'extravagantes toiles.

GALERIES

ATELIER JEAN-PAUL LÉGARÉ. 2788 boul. Lévesque, Sainte-Foy. Sur rendez-vous 651-5588. Exposition permanente de paysages à l'aquarelle.

ATELIER GALERIE CÉCYL MORAS. 1263 Place de la Monnerie, Cap-Rouge. Sur rendez-vous 651-9930. Aquarelles, gravures et eaux-fortes.

LA CHAMBRE BLANCHE. 549 boul. Charest est, (529-

2715) Mar. au dim. 13h à 17h. Exposition des membres de la galerie, se termine le 2 juin. Aussi: une installation de Shelagh Keeley "Détenue dans une chambre". Se termine le 2 juin.

DESIGN MÉTIERS D'ART. 89 rue Saint-Paul, (692-4604) Mer. au ven. 10h à 18h. Dim. 12h à 17h. Récentes travaux de la céramiste Collette Harvey. Se termine le 19 mai.

DU GRAND-THÉÂTRE DE QUÉBEC. Foyer de la salle Louis-Frédéric. Lun. au sam. 12h à 18h et les soirs de spectacles. "Message top secret" de l'artiste-verrier Thérèse Guy. Se termine le 4 mai.

DU MUSÉE. 24 rue Champlain, près de Place Royale. Mer. sam. dim. 12h à 18h. Jeu. 12h à 21h et ven. 12h à 20h. "Cycle crétois 1983-1984" série de tableaux circulaires inspirés de la mythologie, de la préhistoire et du chamanisme par Françoise Sullivan. Se termine le 9 juin.

ELIETTE DUFOUR. 53 rue Saint-Pierre, coin côté de la Montagne, (692-2041) Dim. au sam. 12h à 20h. Œuvres récentes de Tardif-Hébert. Se termine le 10 mai.

HUGUES DE LA ROCHE ET ASS. Les Jardins de Coulonge, 1500 Beau-Lieu, suite 704, Sillery, (693-4580) Gordon Pfeiffer, René Richard, Albert Rousseau, Maurice Assier, Jeannine Atala, Marie-Jeanne Esser, se termine le 5 mai.

LACERTE ET GUIMONT. 1330 rue Maguire, Sillery, (681-7111) Mer. sam. dim. 13h à 17h; jeu. ven. 13h à 21h. Nicole Malenfant, œuvres récentes. Se termine dim.

L'ÉTRANGE. 252 boul. Charest est, (529-2066) Jeu. ven. 12h à 21h; sam. dim. 13h à 17h. Œuvres récentes de Michel Pigeon. Se termine le 17 mai.

LIONEL TREMBLAY. 17 rue Saint-Jacques, Vieux-Port de Québec, (694-0368) Lun. au mer. 10h à 17h; jeu. ven. 10h à 20h30; sam. 10h à 17h; dim. 13h à 17h. Œuvres récentes de Jean-Paul Légaré, huiles. Se termine le 13 mai.

L'ENTRE-DEUX. Maison d'art et d'artisanat de la Jacques Cartier, 8C rue Murphy, Stoneham. Mer. sam. dim. 13h à 17h; jeu. ven. 13h à 17h et 18h à 21h. Raymond Lafrance, ébéniste horloger. Se termine le 17 mai. Vernissage dim. le 5 mai de 14h à 17h. **MAISON BLANCHETTE.** 4187 côte du Cap Rouge, Cap-Rouge, (658-5620) Mar. au dim. 13h à 16h30; ven. 19h à 21h. Claire Gravel-Thibault et Isabelle Roy, batik et soie peinte. Se termine le 15 mai.

MAISON DU PEINTRE SOLEIL. 1472, 1ère avenue, coin 18e rue, (529-9907) Lun. au ven. 11h à 22h; sam. dim. 13h à 17h. Tableaux aux sujets variés.

MAISON LOUISE CARRIER. 33 rue Wolfe, Lévis. Mar. au dim. 12h à 17h; jeu. ven. 19h à 21h. Œuvres récentes de Claudette Castonguay. Prolongée jusqu'au 5 mai.

MCKINNON, & PICHÉ. 102 côte du Passage, Lévis, (833-2678) Mar. au sam. 10h à 17h; jeu. ven. jusqu'à 21h; dim. 14h à 17h. Œuvres récentes de Marie Laberge. Se termine le 19 mai. Inauguration de la nouvelle galerie le 5 mai et vernissage.

MICHEL DE KERDOR. Mail Sud-ouest, 3e étage, Place Laurier, Lun. au jeu. 9h30 à 17h30; ven. 9h30 à 21h; sam. 9h30 à 17h; dim. 13h à 17h. 35 aquarelles récentes de André Bertouneque, sur le thème romantique de la mer. Se termine le 14 mai.

OBSCURE. 729 côte d'Abraham, (529-3775) Mer. au dim. 13h à 17h. Lise Bégin et Mario Bouchard "En soi". Se termine le 5 mai.

OMBELLE. 1480 rue Provancher, Cap-Rouge, (658-8550) Mar. au dim. 13h30 à 17h; jeu. ven. 19h à 21h. Œuvres récentes de Céline Chagnon Boivin. Se termine le 19 mai. Vernissage le 5 mai à 14h.

LA PASSERELLE. Bibliothèque de Sainte-Foy, 999 place de Ville, (657-4486) Tous les jours 13h à 17h; mar. au jeu. 19h à 21h. Exposition d'une partie de sucre où les épinettes sont traitées aux pinettes acides. Se termine le 5 mai.

Exposition de dimanche TRAIT-CARRÉ. 1985 rue du Trait-Carré est, Charlevoix, (626-0489) Jeu. ven. 19h à 22h; sam. dim. 13h à 16h et 19h à 22h.

AUTRES

ARENA DE GIFFARD. sortie St-David, no 319, sur le boul. de la Capitale. dim. 13h à 21h. Exposition des œuvres du peintre Belle (Line Blouin), au kiosque no. 50 du 18e Salon de mai.

BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE QUÉBEC. 350 rue Saint-Joseph est, Place Jacques Cartier, Lun. 14h à 21h; mar. au ven. 10h30 à 21h; sam. 10h à 18h; dim. 12h à 18h. Œuvres de Pierre Thibault, présentées en collaboration avec l'Institut Canadien de Québec et le Consulat général de France. Se termine le 25 mai.

CENTRE COMMUNAUTAIRE MARIE-VICTORIN. 2415 rue Marie-Victorin, Sillery. dim. 13h à 16h. Exposition annuelle des participants aux ateliers du Service des loisirs de Sillery.

CENTRE FRANCOIS-CHARON. hall d'entrée, 525 boul. Hamel, tous les jours 9h à 21h. Jean Gaudreault, huiles sur toile "Scènes de Charlevoix et du Vieux-Québec". Se termine le 7 mai.

CENTRE LUCIEN BORNE. 100 chemin Sainte-Foy, dim. 13h à 20h30. Prés de deux cents tableaux des membres de l'Atelier d'Art St-Odile, dirigé par Jacqueline G. Martineau, huiles et aquarelles.

CENTRE DES LOISIRS DE DUBERGER. 67 boul. Central Nord, dim. 11h à 17h. Exposition locale d'artisanat par les Fermières de Duberger.

CENTRE MUNICIPAL DE CAP-ROUGE. 4473 rue St-Félix. dim. Exposition annuelle de nombreuses pièces d'artisanat du Cercle de Fermières de Cap-Rouge.

EDIFICE G. rez-de-chaussée, 1037 de la Chevrotière, Aquarelles de Paul Le Pan réunies sous le thème "Lumières et couleurs". Se termine le 9 mai.

EGLISE STE-MONIQUE. Sous-sol, boul. Masson, dim. 11h à 21h. Exposition de travaux exécutés par le Cercle des fermières de Ste-Monique.

Les Saules. Dim. à 14h aura lieu un défilé de mode et un tirage à 21h.

EGLISE ST-JÉRÔME DE L'AUVERGNE. 6350, 3e avenue est, Charlevoix, dim. 10h à 17h. Exposition du Cercle des Fermières de St-Jérôme de l'Auvergne.

EDIFICE G. 3e étage, 1037 de la Chevrotière, Galerie Anima-G. Exposition thématique de photographies noir et blanc et d'arrangements photographiques intitulés "Vues sur le Saint-Laurent". Cette exposition est présentée par le Centre d'artistes de la Grande-Curse et Les Editions Dubout-Duquai. Se termine le 14 mai.

LE GLAUCUS. Hangar des Boutiques, 21e plancher, Vieux-Port de Québec. Tous les dim. 12h à 17h. Exposition de 400 œuvres de papillons. 1000 spécimens parmi les plus beaux au monde.

LE LIEU. Centre en art actuel, 89 rue Saint-Jean, Lun. au ven. 13h30 à 17h. Bernard Imbeault, installation d'une partie de sucre où les épinettes sont traitées aux pinettes acides. Se termine le 16 mai.

LOISIRS MONTCALM. 265 bou. St-Cyrille Ouest. dim. Exposition artisanale organisée par le Centre à l'occasion des Fêtes du printemps.

MAGASIN J.B. LALIBERTE.

Mail St-Roch, mezzanine, Lun. au mer. 9h30 à 17h30; jeu. ven. 9h30 à 21h. Sam. 9h30 à 17h. Exposition de peintures de Danielle B. Lortie. Se termine le 11 mai.

STUDIO DE L'ARTISTE EDMOUR. 2052, 1ère avenue, (529-4996) Exposition permanente des œuvres de Edmour Perron.

EGLISE ST-ÉMILE. sous-sol, 82 boul. Laperrière, dim. 11h30 à 21h. Exposition du Cercle de fermières de St-Émile.

BAS-DU-FLEUVE

GALERIE LE TOURNASIN. 11, St-Benoît, Amqui. Tous les jours de 19h30 à 21h et le dim. 14h à 16h, et en tout temps sur rendez-vous. Tableaux de Bruno Carl Bérubé. Se termine le 13 mai.

BOIS-FRANCS

MUSÉE LAURIER. 16 ouest, rue Laurier, Arthabaska. Mar. au ven. 9h à 12h et 13h30 à 17h. Sam. Dim. 13h30 à 17h. Georges Boka, peintre, se termine le 25 mai.

BEAUCE

LA GALERIE MARCOUX-BÉGIN. 24, 153e rue, St-Georges de Beauce. Jeu. ven. 13h à 21h. Sam. Dim. 13h à 17h. Œuvres récentes de Jeannine Bourret. Se termine le 13 mai.

MUSÉE ET CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA HAUTE-BEAUCE. ancien presbytère de Saint-Evariste, route 108, (459-3195) Mar. au ven. 10h à 17h; dim. 14h à 17h. Adm: \$2; \$1. Age d'or, entrée libre pour les 10 ans et moins. Visite animée du Centre. Visite de groupe sur rendez-vous.

BELLECHASSE

GALERIE CHARLOTTE FRETTE. 60 rue Royale, Saint-Charles, (418-887-3190) Sam. Dim. 12h à 17h ou sur

rendez-vous. Œuvres récentes de Guislain Lacroix. Se termine le 12 mai.

MUSÉE DES ANCIENNES VOITURES DE BELLECHASSE. 293 boul. Saint-Vallier, route 132, (418-884-2238) Tous les jours 9h à 21h. Plusieurs anciennes voitures, des instruments agricoles et autres accessoires.

CHARLEVOIX

LE CENTRE D'ART DE BAIE ST-PAUL. 4 boul. Fafard, Baie St-Paul, (435-3681) Œuvres récentes de Laureat Marois. Se termine le 31 mai.

LE MUSÉE RÉGIONAL LAURE CONAN. 30 rue Patrick Morgan, La Malbaie. Tous les jours 10h à 17h. Adm: \$1,50; \$0,50 enfants et étud. "Ménagerie" photographies de l'Office national du film illustrant des animaux, oiseaux, et insectes de la faune canadienne. Se termine le 16 juin. Aussi Les artistes du dimanche peintres qui ont été inspirés par la région de Charlevoix. Se termine le 19 mai.

GALERIE D'ART DE LA BAIE. 56 St-Jean Baptiste, Baie St-Paul (435-3652) Sam. Dim. 11h à 17h. En semaine sur rendez-vous. Peintres de Charlevoix.

MONTMAGNY

GALERIE D'ART GILBERT. 227 du Manoir, Montmagny. Mar. au ven. 13h à 21h; sam. dim. 13h à 17h. Artistes de la galerie.

GRAND-PORTAGE

LE GOËLAND. 460 rue Lafontaine, Rivière-du-Loup. Mar. au dim. 13h30 à 17h; jeu. ven. 19h à 21h. Œuvres récentes de Monique Mercier, Tes Le Cor, Paul Soullias, Normand Hudon. Vernissage dim. le 5 mai à 14h. Pour souligner l'Année internationale de la Jeunesse, Nancy Pelletier, lauréate du concours de musique du Québec sera l'invitée d'honneur.

MAISON ARC-EN-SOI. 60 rue Iberville, Rivière-du-Loup. Tous les soirs 19h à 23h. Les arts carcéaux. Se termine le 5 mai.

MUSÉE DU BAS ST-LAURENT. 300 rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, (862-7547). Lun. au ven. 10h à 12h et 13h à 17h. Sam. Dim. 13h à 17h. Projectile exposition des finissants en graphisme du Cégep de Rivière-du-Loup. Se termine le 5 mai.

RÉGION DE L'AMIANTE

MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER DE LA RÉGION DE L'AMIANTE. 671 boul. Smith sud, Theford Mines, (335-2123) Mar. au ven. 10h à 12h et 13h30 à 17h. Sam. dim. 13h à 17h. Adm: \$2; \$1. moins de 18 ans et âge d'or; \$0,50 enfants de 6 à 10 ans. Sculptures en stéatite, estampes et une vingtaine de dessins du sculpteur et graveur Inuit Davidialuk Alasuaq. Se termine le 5 mai.

PORTNEUF

VIEUX-MOULIN MARCOUX. Pont Rouge, salle Raymond Turgeon. Sam. dim. 13h à 17h. Gâtien Moisan, artiste-peintre. Se termine le 4 juin. Ouverture officielle aujourd'hui entre 13h et 17h. A voir: Résidence du meunier meublée dans le style du XIXe siècle.

SPECTACLE

THÉÂTRE DU PETIT CHAMPLAIN. 68 rue Petit Champlain. Tous les soirs 20h. Isabelle Mayereau. Se termine ce soir. Adm: \$14.

20h à 20h30: Tirage des prix de présence: Concours (participation à la création). Bourse de \$100 à un artisan (collaboration des caisses pop.). Gratification aux hôtes et hôtesses.

MUSIQUE

ECOLE DES COMPAGNONS DE CARTIER. Ste-Foy. La Compagnie artistique de Québec présente en anglais la pièce musicale "Brigade". Auj. 14h. Adm: \$10 adulte; \$5 étud. et âge d'or.

EGLISE ST-DOMINIQUE. 175 Grande-Allee ouest. La chorale St-Dominique présente auj., lors de la messe de 11h, des œuvres de Bruckner, Gagné, Houdy et Sala.

EGLISE ST-FRANÇOIS-XAVIER DE DUBERGER. 2080 boul. Père-Lévesque. Les Eclairs des Saules sont les invités de la Chorale Duvernay. Auj. 20h. Adm: \$3 adulte; \$1 enf. moins de 12 ans.

EGLISE ST-DOMINIQUE. 175 Grande-Allee ouest. Premier concert de la Société de musique de chambre St-Dominique. Auj. 14h. Œuvres de Haydn, Rimsky-Korsakov et Schubert. Entrée libre.

2410 Ch. Sainte-Foy. Concert donné par la "Sinfonia", orchestre de chambre de la ville de Sainte-Foy. Sous la direction de M. Irénée Lemieux. Margelle, à 20h. L'entrée est libre.

A la galerie Design Métiers d'art

Les luminaires de Colette Harvey

♦ A la galerie Design Métiers d'art (89, rue Saint-Paul, à Québec), c'est à la découverte d'un jardin magique que nous convie la céramiste Colette Harvey, alors que ses plus récents luminaires y sont exposés jusqu'au 19 mai. Ses corolles fragiles, minces comme une coquille d'oeuf et juchées sur une "tige" souple mais robuste, teintent doucement l'éclairage de gris, de vert ou de jaune. Voilà la lumière... devenue mystère!

par Marie DELAGRAVE
(collaboration spéciale)

Remarquée lors de présentation 83 du Salon des artisans de Québec, Colette Harvey s'était mérité le prix de la relève. Si l'on en juge d'après la qualité de sa présente exposition, cet honneur ne l'a pas incitée à s'asseoir sur ses lauriers: au contraire! Ce signe de reconnaissance et de confiance l'a plutôt motivée à approfondir sa démarche.

L'artiste a expliqué au SOLEIL la hiérarchie de ses préoccupations dans son processus de création de lampes en porcelaine.

"J'accorde de l'importance à trois éléments précis: la lumière, la forme et la fonction, dit-elle. En fait, le premier concept qui me vient en tête lorsque je travaille la porcelaine, c'est la lumière qu'elle peut laisser voir. C'est une idée, une qualité de lumière que j'ai, et que je veux transmettre. Cette lumière m'apparaît primordiale; c'est ce qui me fascine le plus.

"La deuxième chose que je travaille beaucoup, c'est la forme, son décor, sa couleur. J'essaie d'avoir

des formes asymétriques, les plus esthétiques (à mon sens) possibles. En dernier lieu intervient la fonction. Bien sûr, forme et fonction sont interdépendantes mais je dirais que chez moi la forme prime tandis que la fonction la suit de très près.

"Ce que je veux dire c'est que, s'il n'y avait pas cette fonction de la lampe, qui est d'être un objet... qui éclaire, qui se place quelque part, qui se tient, la forme pourrait être légèrement différente; elle pourrait être plus élancée, encore plus instable. Ainsi le mouvement que l'on peut voir présentement serait accentué si ce n'était de la fonction. Mais j'ai du plaisir à travailler l'aspect utilitaire des formes. Pour moi il constitue un défi intéressant, stimulant, que je ne retrouvais pas il y a quelques années lorsque je ne créais que des pièces décoratives."

Lorsque les oeuvres de cette céramiste sont éteintes, rien ne nous indique qu'elles sont transparentes. Opaque, la porcelaine garde jalousement son secret. "Mais il suffit d'allumer les lampes et alors... c'est une découverte, comme un cadeau!" s'exclame Colette Harvey.

Lumière diffuse

Patience, détermination et connaissance de son métier permettent à l'artiste de parvenir à ses fins. "La qualité de lumière que je recherche en est une un peu diffuse, douce, mystérieuse. La porcelaine se prête bien à cet effet car en faisant varier son épaisseur, en

gravant certaines parties, je peux obtenir différentes nuances de luminosité."

Certaines de ces nuances émises par ses lampes élégantes paraissent, très jaunes, d'autres un peu vertes ou plutôt grises. Ces caractéristiques sont contrôlées, et produites soit par la teneur en fer de la pâte de porcelaine, soit par la façon de la cuire.

"C'est un travail très technique, qui demande une bonne compréhension du processus de cuisson, afin de savoir à quel moment précis il faut mettre un peu plus d'oxygène dans le four, ou ouvrir un peu plus la cheminée" commente l'artiste. Cette dernière s'est donc alliée la collaboration de Martin

Breton. "Il est le spécialiste de la cuisson et du tournage tandis que moi, j'élaboré le concept et le décor."

Pour l'esthétique de présentation de son exposition, Colette Harvey a su également faire appel à une personne compétente en ce domaine, Hélène Martineau des Ateliers de l'Imagière. Plutôt que d'être de froids objets alignés dans un espace anonyme, par ses soins les lampes ont été placées en flots, situées dans un environnement qui justifie leur utilisation dans notre quotidien.

Voilà: tout est en place pour nous tenter et nous inciter à la consommation!

Un tournant à prendre pour surmonter la crise

♦ Les métiers d'art sont en crise, on l'a déjà dit. Comment Colette Harvey vit-elle cette période difficile?

"La crise des métiers d'art, je la vis, bien sûr, mais en amorçant une espèce de tournant. La crise, c'est un peu ça: un tournant vers d'autre chose. Déjà la façon de présenter les pièces et le souci de collaborer avec des spécialistes au champ de compétence complémentaire au nôtre, on ne voyait pas ça avant et je crois que c'est comme ça qu'on pourra s'en sortir. Moi en tout cas, c'est de cette façon que je vais continuer à travailler.

"En Europe par exemple, il y aurait beaucoup à apprendre de

leurs usines, qui laissent une place déterminante au designer tandis que certains assument l'aspect technique et d'autres la mise en marché. Ici, on a beaucoup beaucoup d'idées, mais qu'on ne présente pas toujours de la bonne façon... Il nous faut nous doter de moyens qui nous permettent de sortir des sentiers battus et de privilégier la qualité avant la quantité.

"C'est là, il me semble, une dynamique intéressante" conclue la céramiste Colette Harvey, qui songe déjà à de nouveaux concepts à développer afin de raffiner sa production. En attendant, ses lampes superbes nous incitent à garder espoir...



Colette Harvey pose près de ses lampes élégantes, semblables à des fleurs mystérieuses cueillies dans quelque jardin magique...



Prince: un nouveau microsillon promis à de grands espoirs sur le "hit-parade".

"Around the World in a Day"

Prince: de surprise en surprise

♦ — Nombreux étaient ceux qui se demandaient ce que Prince pourrait bien faire suite au phénoménal succès de son microsillon et de son film Purple Rain. Eh bien! avec "Around the World in a Day", Prince, fidèle à sa réputation, surprend toujours en explorant d'autres avenues.

PRINCE AND THE REVOLUTION
AROUND THE WORLD IN A DAY
(Warner Bros 92 52861)

Plus de huit millions d'albums vendus, un film dont les recettes totalisent plus de \$100 millions, et les médias qui le désignent comme le principal concurrent de Michael Jackson, bref Prince avait tout pour être nerveux lors de l'enregistrement de son nouveau microsillon.

Tous étaient d'avis que Prince se devait de frapper un grand coup s'il voulait surpasser Purple Rain. Prince a frappé un grand coup mais là où personne ne s'y attendait vraiment.

"Around the World in a Day" n'a définitivement pas le potentiel de diffusion radiophonique ni d'ailleurs la "commercialité" qui était propre à Purple Rain. Mais par contre, cela ne l'empêche pas d'être son album le plus intéressant à ce jour, et ma foi son plus beau.

Bien que l'on puisse placer ce disque sous le signe d'un Pop psychédélique de par des pièces comme "Paisley Park", "Raspberry Bore" ou encore la pièce titre, il n'en demeure pas moins que celui-ci est assez varié.

En effet, si avec les pièces ci-haut nommées on se retrouve à l'époque de Sgt Pepper ou Magical Mystery Tour des Beatles, Prince aborde aussi la ballade jazzée ("Condition of the Heart") ou le funk-rock (America).

"Around the World in a Day" est certes un disque qui peut en surprendre plus d'un à prime abord, mais toutefois il gagne à être écouté de nombreuses fois.

Chapeau à l'audace de Prince!

PETER GABRIEL BIRDY
(Geffen XGHS 24070)

Spécifions avant toute chose que Birdy n'est pas le nouvel album de Peter Gabriel mais bien plutôt la bande sonore dudit film. On sait que de cet exercice de composition peut résulter une musique assez différente de ce à quoi un artiste nous avait habitué.

D'ailleurs, on a cru bon de placer un avertissement au verso de la pochette pour indiquer à l'éventuel acheteur que ce disque est ins-

trumental et que l'on y retrouve des "pièces recyclées".

On emploie ici cette expression pour désigner les segments tirés de pièces comme "Rhythm of the Heat" ou "Not One of Us" et qui sont utilisés dans un contexte différent. Laissant toutes ces mises en garde de côté, il serait bon de préciser que, par contre, ce disque ne décevra sûrement pas les nombreux admirateurs de Peter Gabriel.

Birdy renferme donc des extraits de pièces connues et déjà disponibles sur disque, mais ils sont si adroitement "recyclés" qu'on a parfois de la difficulté à les reconnaître. De surcroît, Gabriel a composé plusieurs pièces uniquement pour ce film. Tout comme le matériel que l'on retrouve sur ses disques solos, la musique de Birdy oscille entre la musique d'atmosphère et le rock "tribal". Un beau disque qui va nous permettre de patienter jusqu'au nouveau microsillon de Gabriel.

JOHNNY MACLEOD
WITH THE YOUNG PIONEERS
(True North TN 60)
Dynamite In The Stove.

Il y a environ cinq ans Johnny Macleod lançait un excellent microsillon de rock sous le nom de "Johnny And The G-Rays" (Every Twist Reminds Base 6003). A l'écoute de

ce disque on découvrait, au fil des plages, un chanteur sensible, modulant sa voix un peu à la David Bowie, appuyé par un rock simple et direct. Bref, un disque plein de promesses pour l'avenir. Mais pourtant il aura fallu attendre jusqu'à aujourd'hui pour qu'il y ait une suite à ce disque.

Les années semblent ne pas avoir altéré la voix et la fougue de Macleod. Celui-ci a encore le chic pour composer de petites perles comme "Easter Monday" ou "Down in the Marsh". Pour tous ceux qui aiment une musique entre le rock "graveleux" et le rock new wave.

BAM BANG BANG LIFE PART 2
(epic FE 396 23)

Ce groupe américain offre une musique qui doit tout autant à Culture Club qu'à Duran Duran. Cependant, elle ne recèle aucune des qualités ayant contribué à la popularité des ci-haut nommés. En fait, Bam Bang sent le coup monté à plein nez et ce n'est pas en s'affublant de nom comme Tristan de Villar que ces musiciens vont nous faire avaler leur manque d'originalité.

Michel BILODEAU
(Collaboration spéciale)

ART'UALITÉ

Marie Laberge

♦ (MD) — Marie Laberge, peintre et poétesse originaire de Québec, jouit d'une popularité acquise au cours d'une trentaine d'expositions au Québec et en Ontario. Du 5 au 19 mai l'artiste présente à la galerie McKinnon & Piché une vingtaine d'aquarelles, acryliques et dessins inspirés par un récent voyage au Brésil, en Amérique du Sud.

L'inauguration de cet événement, aujourd'hui de 14h à 17h, marque l'ouverture de la galerie McKinnon & Piché, 102 côte du Passage à Lévis. Incorporé à un atelier de recherche et de création en art de la céramique, ce centre d'exposition polyvalent s'est fixé comme objectif de favoriser au sein du public une meilleure compréhension de ce qu'est vraiment l'instant précieux où la poterie devient art.

Tous sont invités.

Céline Chagnon Boivin

(MD) — Originaire de Victoriaville dans l'Estrie, Céline Chagnon-Boivin a étudié en arts à Montréal et à Saint-Etienne (Moulin des Arts). Depuis dix ans, elle a participé à de nombreuses expositions individuelles et collectives à Québec et à l'extérieur.

Les oeuvres récentes de ce peintre figuratif seront exposées jusqu'au 19 mai à la galerie L'Ombelle, 1480 rue Provancher à Cap-Rouge. Le vernissage a lieu aujourd'hui à 14h.

Wynton Marsalis

Toute la grâce de l'ère d'Armstrong

♦ Aimer cette musique, se laisser surprendre ou simplement porter par elle, c'est un plaisir incommensurable. La difficulté commence au moment où on prend le risque d'écrire sur elle.



JAZZ

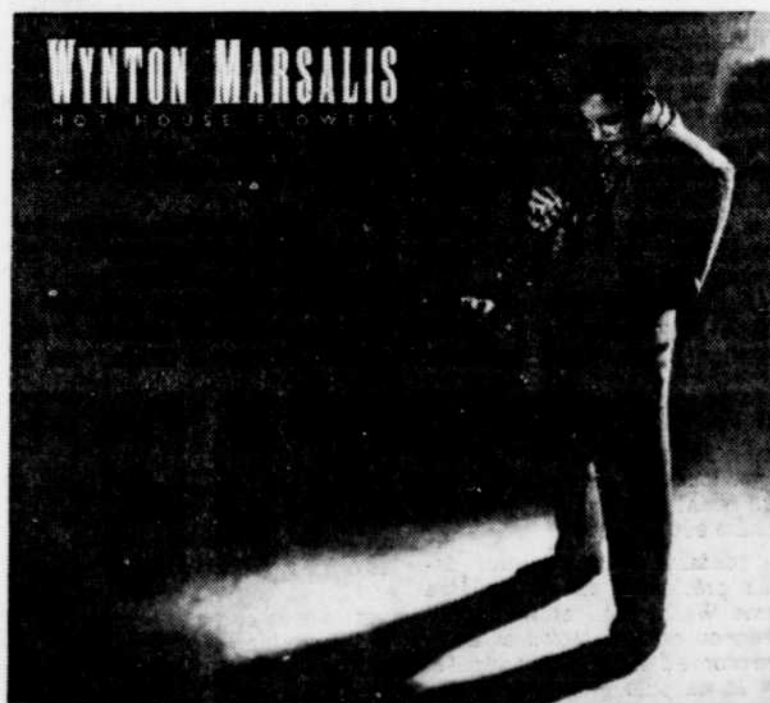
par
Léonce GAUDREAU

Pour cette deuxième chronique de jazz, il ne faut pas vous attendre déjà à trouver ici les références savantes permettant d'offrir de meilleures perspectives pour l'écoute des disques retenus. Elles viendront peut-être avec le temps. En attendant, ce qui compte, c'est la qualité des musiciens évoqués ici.

Aujourd'hui, le menu est constitué du trompettiste Wynton Marsalis, du violoniste indien Shankar, du saxophoniste Scott Hamilton (en quintet) et d'un superbe trio constitué du bassiste Ray Brown, du pianiste Monty Alexander et du guitariste Herb Ellis.

WYNTON MARSALIS
"HOT HOUSE FLOWERS",
(COLUMBIA FC 39530)

On a eu le bonheur d'entendre



l'été dernier, dans le Vieux-Port, avec l'Orchestre symphonique de Québec, ce prodigieux trompettiste qui, à 24 ans, raflait le Grammy 84 pour le jazz et la musique classique.

Dans cet enregistrement fait l'an dernier aux studios RCA à New York, le jeune Marsalis retient toute l'élégance, la grâce du jazz de l'époque de Louis Armstrong. Aucune surprise, sauf de la gran-

deur que l'interprétation de Marsalis nous fait découvrir de classiques tels que "Stardust", "Lazy Afternoon" ou "When You Wish Upon a Star". Soutenu par une section rythmique solide constituée du bassiste Ron Carter (qui a déjà joué avec Miles Davis), du pianiste Kenny Kirkland et du batteur Jeffrey Watts, du saxophoniste Branford Marsalis et du flûtiste Kent Jordan, Marsalis

est également accompagné (avec justesse) par un ensemble à cordes.

SHANKAR
"SONG FOR EVERYONE",
AVEC GARBAREK, HUSSAIN
ET GURTU (ECM-1286)

Est-ce la nostalgie de notre été "mer et monde"? Ce violoniste indien, créateur d'un instrument à deux manches et à 10 cordes, est venu lui aussi à Québec l'an dernier. On a pu l'entendre avec l'OSQ mais aussi seul avec Nana Vaconcelos et Trilok Gurtu.

Sur cet enregistrement réalisé en septembre 84 dans un studio d'Oslo, Shankar nous fait le plaisir de jouer avec le saxophoniste norvégien Jan Garbarek, l'un des musiciens de la maison ECM, aux côtés de Ralph Towner et de Keith Jarrett. Un son ECM, à ne pas s'y tromper. Sur ce disque, Shankar se révèle très généreux. Tout en imposant le cadre musical de son choix par son violon donnant le battement cardiaque d'une mer habitée par de puissants courants, ce compositeur permet à son ami norvégien d'exprimer lui aussi son génie d'instrumentiste.

THE SCOTT HAMILTON
QUINTET "THE SECOND SET",
(CONCORD CJ-254)

De la musique à \$100 le couvert, en ce sens que ce quintet nous

propose un jazz classique à la Charlie Parker, Count Basie ou Duke Ellington. L'enregistrement a d'ailleurs été fait "live" au Yamaha Hall à Tokyo, en 1983.

Tout est beau ici avec cet ensemble extraordinaire constitué du pianiste John Bunch, du bassiste Phil Flanagan, du guitariste Chris Flory et du batteur Chuck Riggs, autour du brillant Scott Hamilton. Le "swing" de cette musique, nostalgique comme a choisi de faire le jeune Hamilton (30 ans), invite à la danse, dans les plus beaux "lounge" des plus grands hôtels du monde. Les mots me manquent pour vous décrire ces sillons et la richesse qu'ils contiennent. Faites-le tourner, tout simplement.

MONTY ALEXANDER / RAY
BROWN / HERB ELLIS.
"TO YOU EVERYWHERE",
(CONCORD CJ-253)

D'un plaisir comparable au disque précédent. Les mêmes qualités d'un enregistrement sur le vif (à Tokyo aussi, dans un night club) et le bonheur d'entendre de grands musiciens. Le très expérimenté Ray Brown, bassiste qui a joué avec des grands tels que Dizzy Gillespie et Oscar Peterson, s'est associé avec le guitariste Herb Ellis (qui a joué aussi avec Peterson) et le pianiste Monty Alexander.

Ce trio renferme 100 ans d'expérience du plus beau jazz.

EMPLOYEURS RECHERCHÉS



Julie Duchesne, conseillère en consommation: l'entreprise doit s'adapter aux nouvelles exigences des consommateurs et retenir les services d'un conseiller pour mieux répondre aux besoins de leurs clients.

Julie Duchesne, conseillère en consommation

Pour mieux analyser les besoins de sa clientèle

◆ Les Nord-Américains vivent à l'heure de la consommation. Dans une société dite de consommation. Et de plus en plus. Pourtant, la plupart des entreprises, tant américaines que canadiennes et québécoises, n'ont pas encore pensé à embaucher un conseiller ou une conseillère en consommation.



par
Guy
DUBE

Julie Duchesne, de Sainte-Foy, vient tout juste d'obtenir son baccalauréat en consommation de l'université Laval. Mais avant même de penser à se chercher un emploi, elle doit vendre cette profession qu'elle a choisie, cette discipline qui est pourtant enseignée à Laval depuis 1971.

"C'est tellement peu connu, raconte Julie, que nous-mêmes on ne peut évaluer pleinement nos capacités". Mais, à bien y penser, à peu près toutes les entreprises pourraient utiliser les services d'un ou d'une conseillère en consommation.

Le mois dernier, seulement six finissantes obtenaient leur bac en consommation à l'université Laval. Julie fait partie de ces nouvelles graduées. Avec ses 21 ans, elle espère pouvoir bientôt croquer à pleines dents dans un emploi. "C'est certain que je ne possède pas l'expérience exigée çà et là, mais je vais m'adapter rapidement au rythme de l'entreprise".

Mais qu'est-ce qu'un conseiller en consommation peut faire? Soulignons d'abord qu'il étudie dans des disciplines très variées: droit des affaires, marketing, management, comptabilité, protection du consommateur, comportement du consommateur, budget et sécurité financière, logement, assurance-vie, micro et macro-économie, budget alimentaire, éléments de nutrition, probabilité et statistique, informatique, communication, et quoi encore.

Embaucher un conseiller

Dans l'entreprise privée, Julie pourrait par exemple se retrouver au niveau des services à la clientèle ou encore du marketing: elle pourrait conseiller le consommateur dans une banque ou une caisse (budget, prêts, etc.), dans l'alimentation, dans l'habitation, dans le domaine de l'automobile, dans le vêtement, dans les commerces ou même dans un quotidien. Côté public ou parapublic, elle pourrait travailler naturellement à l'Office de protection du consommateur, à Consommation et Corporation Canada, au ministère de l'Agriculture, dans un CLSC (agent de recherche et de planification), dans des associations comme le Club Automobile ou comme une coopérative d'économie familiale, dans des revues spécialisées traitant de consommation. Elle pourrait même éventuellement enseigner la consommation au niveau collégial.

"Les entreprises devraient être davantage sensibilisées sur le fait qu'une conseillère à leur emploi pourrait mieux guider leur clientèle, explique-t-

elle. Les changements de ces dernières années ont fait que le consommateur est plus exigeant. Il est porté à mieux s'informer. L'entreprise doit donc composer avec ces nouveaux besoins; elle devrait retenir les services d'un conseiller ou d'une conseillère pour mieux analyser les besoins de ses clients, les consommateurs."

Comme expérience de travail, Julie mentionne que, de 1982 à 1985, elle a cumulé les fonctions de commis à la réception et de caissière à la Caisse populaire Sainte-Ursule, à Sainte-Foy; à l'été 1984, elle a travaillé au ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, plus précisément au département de politique alimentaire. De 1976 à 1982, elle a été cadette dans les Forces armées canadiennes, où elle a rapidement atteint le grade d'adjudant-chef (commandant du corps des cadets).

"Je pense avoir les qualités pour accomplir un travail exceptionnel; je possède cette discipline et cette initiative que ma formation de cadette m'a laissées; je ne demande qu'on me fasse confiance, qu'on me laisse la chance et je vais prouver ce dont je suis capable", explique Julie.

On peut joindre Julie Duchesne par le centre Travail-Québec, succursale de Sainte-Foy.

NDLR: Les personnes qui font l'objet de ce reportage nous sont généralement référées par les centres Travail-Québec, du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du Québec.

Bérubé: dans 3 ou 4 ans, le Québec manquera de main-d'oeuvre qualifiée

◆ Dans trois ou quatre ans, le Québec manquera de main-d'oeuvre spécialisée et qualifiée. Ceux qui ne se seront pas suffisamment instruits resteront en chômage. Les adultes qui ont aujourd'hui entre 40 et 50 ans et qui ne se seront pas recyclés connaîtront le même sort.

par J.-Claude RIVARD

Tels sont substantiellement les propos tenus par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, M. Yves Bérubé, aux étudiants du collège Sainte-Foy, pour tenter d'atténuer l'inquiétude qu'ils entretiennent à l'égard des perspectives de chômage, au terme de leurs études.

Le ministre a déploré que la génération actuelle des jeunes fasse les frais de l'explosion démographique, du retour massif des femmes sur le marché du travail et des conséquences de la dernière crise économique. Il s'est fait cependant rassurant en affirmant que toute annonce une reprise économique et une revitalisation marquée dans le domaine des emplois spécialisés.

D'un ton plus politique, le ministre s'est porté à la défense des politiques souverainistes du Parti québécois. Les Québécois n'ont plus le droit de se contenter d'emplois de gérants ou d'assistants-gérants d'entreprises dominées par des intérêts étrangers, a-t-il substantiellement déclaré. Le fait que la grande majorité des compagnies forestières soient devenues la propriété de Québécois, tout autant que l'immense succès international connu par nos grandes sociétés de génie, les firmes Culinar et Bombardier, sont garantes d'emplois nouveaux et de premier plan pour les jeunes Québécois. Il a souhaité que des entreprises comme la CIP (Canadian International Paper) passent, elles aussi, entre les mains d'intérêts québécois.

Le ministre en a même profité pour relancer le chef libéral, Robert Bourassa, sur son terrain en affirmant que les Québécois ne seront jamais totalement maîtres de leur destinée économique s'ils se contentent de vendre de l'électricité aux Américains. Ce serait revenir à l'ère révolue du colonialisme, a-t-il dit, en insistant sur l'importance qu'il y a pour les jeunes Québécois d'acquiescer une formation poussée pour pouvoir mieux accéder aux postes de commande, à tous les niveaux.



Pourquoi pas une base pour fauteuil de futon?



Table à dessin pliante en bois.

Collège de Sainte-Foy: les premiers diplômés en design industriel présentent leurs travaux

◆ Dans le cadre de la "semaine nationale de l'entreprise", parrainée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, le collège Sainte-Foy présentera, lundi, à la presse, ses 16 premiers diplômés en techniques de design industriel.

par J.-Claude RIVARD

On profitera de l'occasion pour présenter en exposition divers projets d'études réalisés par des étudiants.

Mais ces jeunes ont à peine fini leurs études que les entreprises ont déjà commencé à s'intéresser à eux en leur faisant miroiter des possibilités d'emploi: les grandes entreprises Prévost Car, Bom-

bardier et Panfold sont du nombre.

L'initiative prise par le département de design industriel du Collège n'est pas étrangère à la chose. La plupart des entreprises qu'intéressent les techniques de design industriel ont en effet déjà en mains une pochette contenant une fiche au nom de chaque finissant, avec photo, identification et description de la formation professionnelle, de la formation générale, de l'expérience de travail, d'activités parascolaires. On y trouve même des informations relatives aux loisirs de chacun et même des indications sur les langues comprises et parlées, sur les possibilités de mobilité professionnelle, etc.

Les finissantes se nomment Johanne Blanchette, Lysa Delisle, Caroline Lajoie, Lucie Lyonnais,

Christine Piché, Nathalie Proulx, Denise Roy et Nathalie Saint-Hilaire. Les finissants sont Eric Bellet, Sylvain Bilodeau, Marcel Chabot, Claude Charland, Steve Donnelly, Gaëtan Gosselin, Sophie Nesterenko et Richard Poulin.

Trois ans d'efforts

Pour le professeur Michel Picard, responsable du secteur de design industriel, cette première promotion couronne trois ans d'efforts destinés à former des techniciens qualifiés pour les entreprises industrielles de l'Est du Québec.

Le technicien en design industriel n'est pas un designer ni un dessinateur industriel: il est l'intermédiaire entre l'un et l'autre. Il doit être capable de concrétiser ses réalisations par le dessin, sous la

supervision d'un spécialiste qui, lui, détient une formation universitaire dans le domaine du design industriel, explique M. Picard.

En conséquence, en plus d'une bonne formation de base générale, le technicien en design industriel doit être sensibilisé certains principes de l'architecture et du génie. L'enseignement de la physique et des mathématiques le rend apte à mieux comprendre les règles qui régissent la résistance des matériaux, même s'il n'est pas, à proprement parler, un spécialiste du bois, du métal et des plastiques. Le technicien en design industriel doit aussi connaître les notions de base du marketing de façon à pouvoir conseiller à ses employeurs la mise en marché d'un produit susceptible d'être bien accueilli du public, dit aussi M. Picard.

Il précise toutefois que le collège

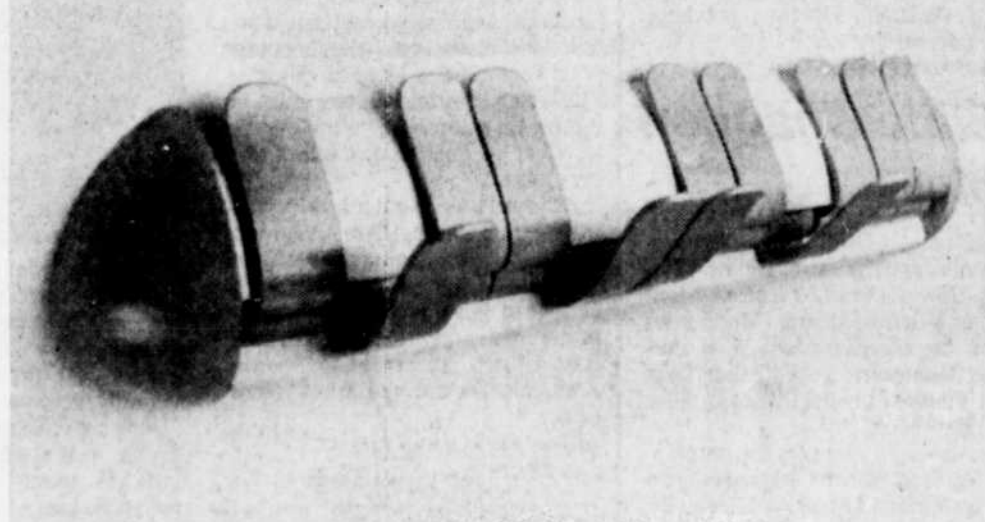
ne forme pas de spécialistes: on entend donner aux diplômés une polyvalence telle qu'ils soient en mesure de s'adapter adéquatement aux besoins de chaque type d'entreprise. C'est à l'intérieur de chacune que le technicien acquerra une spécialisation spécifique, explique M. Picard.

Actuellement 20 étudiants complètent leur deuxième année au collège de Sainte-Foy. Trente sont en première année. Trente nouveaux seront admis en septembre.

Quant à l'avenir des diplômés, le directeur général du collège, M. Jean-Noël Tremblay, se montre optimiste: grâce au concours des conseillers régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce, ils devraient tous pouvoir trouver de l'emploi.



Un plat à fondue avec support en fonte.



Crochets et porte-crochets faits d'aluminium et de plastique.